

Annexe 29 : courrier de la préfecture du 01/06/2022

13 pages format A4

Imène MAZOUZ

De: Imène MAZOUZ
Envoyé: dimanche 12 février 2023 17:02
À: Imène MAZOUZ
Objet: TR: Synthèse situation ICPE

De : TREMBLAY Christelle - DREAL Pays Loire/UD49 <christelle.tremblay@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 1 juin 2022 09:14

À : n.meyer <n.meyer@sterne-environnement.fr>

Cc : Thomas BEAULIEU <thomasb@palamy.com>; Fabien COUTAND <fabienc@palamy.com>; Prudhy PANGUI <prudhyp@palamy.com>; Imène MAZOUZ <i.mazouz@sterne-environnement.fr>; RIGAUD Anne - DREAL Pays Loire/UD72 <anne.rigaud@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Re: Synthèse situation ICPE

Bonjour Monsieur,

L'APC de 2018 a pris acte du classement des installations sous la rubrique 3670 (classement IED) avec une capacité de 410 t/an correspondant à la consommation de solvants déclarée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale de 2005. Parallèlement à cet APC, l'exploitant a reçu un courrier de l'inspection lui indiquant qu'au vu de la consommation de solvants déclarée en 2016 (640 t/an soit une augmentation de 230 t/an), la modification était jugée substantielle et qu'il était nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact.

Au regard de l'évolution de la réglementation (introduction de l'article R122-2 du code de l'environnement) et de la capacité future de consommation de solvants mentionnée dans votre analyse (passage de 410 t/an à 987 t/an dans le projet soit une augmentation de 577 tonnes /an), la modification entraîne **une augmentation de capacité d'une activité existante , dépassant en elle même le seuil IED (200 t/an)**. Par conséquent, au regard de l'article R122-2.II du Code de l'environnement et de la note du ministère du 20 décembre 2021 relative aux modifications des installations classées pour la protection de l'environnement, la modification du projet est soumise à évaluation environnementale systématique. Vous devez déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact (cas par cas non nécessaire).

Cordialement

Christelle TREMBLAY
Inspectrice de l'environnement
DREAL Pays-de-la-Loire/UID Anjou-Maine
tel : 02.41.33.52.60

Le 18/05/2022 à 17:47, > n.meyer (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame Tremblay,

Pour faire suite à notre réunion, vous trouverez ci-dessous notre analyse sur la procédure applicable au projet de PALAMY.

PALAMY a bénéficié d'une autorisation environnementale antérieure à l'ordonnance du 03/08/2016 et de ce fait le site n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens d'un projet dans son ensemble. Dès lors les modifications apportées à l'installation doivent être appréciées comme des modifications de l'AIOT.

L'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter date du 20/12/2007, les rubriques associées à l'autorisation sont présentées ci-dessous. L'installation a fait l'objet d'un APC

le 14/12/2018 mettant à jour les rubriques au regard de l'évolution de la nomenclature, introduisant la 3670 du fait de l'antériorité et intégrant les évolutions de l'activité (2661-1-b, 2662)

APAE
20/12/2007

APC

14/12/2018

échéance 2027, les volumes peuvent encore légèrement évolués

Projet

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
1510-2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : c) Supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³	DC	14 400 m ³ <u>14 400 m³</u>	Seule l'extension (B2) du bâtiment de réception 1 est concernée par la rubrique 1510. Stockage de cartons, de matières premières et de produits semi-finis. ⇒ Nouvelle rubrique pour PALAMY suite à une nouvelle activité (création d'un nouveau bâtiment (B2)). Classement en régime de déclaration avec contrôle.
1978-3	Solvants organiques (installations et activités mentionnées à l'annexe VII de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) utilisant des) : 3. a) Autres unités d'héliogravures, flexographie, impression sérigraphique en rotative, contrecollage ou vernissage, lorsque la consommation de solvant (1) est supérieure à 15 t/ an	D	818 t/an <u>818 t/an</u>	Rubrique (crée par le Décret n° 2019-1096 du 28 octobre 2019) postérieure à la date de l'AP de 2007. ⇒ PALAMY sera classé au titre de cette rubrique suite à une modification de la nomenclature des ICPE (nouvelle rubrique).
2450-A	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante :	A-2	5 366 kg/j <u>5 366 kg/j</u>	Remplacement d'une imprimeuse existante et ajout d'une nouvelle imprimeuse. ⇒ Augmentation du volume de l'activité (consommation d'encre et de solvants) sans

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	A. Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est : a) supérieure à 200 kg/j			changement de rubrique.
2566.1	Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique 1. La capacité volumique du four étant : a) Supérieure à 2 000 l	A-1	Supérieur à 2 000 l	Four à pyrolyse existant et n'a jamais fait l'objet d'un classement ICPE. ⇒ Nouvelle rubrique. Classement sous le régime d'autorisation.
2661-1	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : a) Supérieure ou égale à 70 t/j	A-1	68 t/j 8 t/j 34 t/j 110 t/j	Intégration des machines à sacs qui, dans l'APC de 2018, sont comptabilisées dans la rubrique 2661-2-B, remplacement d'une machine d'extrusion et de deux machines de transformation et ajout d'une machine de recyclage . ⇒ Augmentation du volume de l'activité avec passage du régime d'enregistrement au régime d'autorisation.
2661-2	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	D	t/j 17 t/j	Augmentation de la quantité de matières traitées par un procédé exclusivement mécanique (découpage, broyage...). Exclusion des machines à sacs de cette rubrique et classement en rubrique 2661-1-a (il s'agit d'une erreur de classification car ces machines sont des procédés de transformation à chaud). ⇒ Abaissement du volume de l'activité sans changement de rubrique.
2662	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs	E	4 967 m³	Ajout de 9 silos de stockage et extension (B3) du bâtiment Extrusion.

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³			⇒ Augmentation du volume de l'activité (volume de polymères stockés) sans changement de régime.
2663-2	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 : 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : b) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieurs à 10 000 m ³	D	<u>3 857 m³</u>	Extension (B4) du bâtiment de stockage semi-finis et augmentation du stockage dans le bâtiment de réception 1. ⇒ Augmentation du volume stocké de produits finis et semi-finis classés sous cette rubrique sans changement de rubrique.
2910-A	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des	DC	<u>1 838 kW</u> <u>3 000 kW</u> <u>4,838 MW</u>	Certains bâtiments seront chauffés à l'aide de pompes à chaleur (au lieu des chaudières actuellement). Ceci impliquera la diminution de la puissance nominale des chaudières dédiées aux chauffage de ces bâtiments. Les nouveaux bâtiments prévus seront chauffés à l'aide des chaudières. Ceci impliquera l'augmentation de la puissance nominale (augmentation de la puissance des chaudières ou, le cas échéant, remplacement et/ou l'ajout de chaudières). Les imprimeuses sont équipées de tunnel de séchage (1tunnel/imprimante) : Ajout d'un nouveau tunnel de séchage et remplacement d'un tunnel existant. Exclusion du RTO (oxydateur thermique régénératif) de cette rubrique car cette installation est à classer sous la rubrique 3110.

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
	produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW			⇒ Augmentation de la capacité des installations de combustion sans changement de régime.
3670-2	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation, avec une capacité de consommation de solvant organique : 2. Supérieure à 200 tonnes par an pour les autres installations que celles classées au titre du 1	A-3	<u>1 053 t/an</u> <u>1 053 t/an</u>	Augmentation de la consommation de solvants suite à l'ajout d'une nouvelle imprimeuse et au remplacement d'une imprimeuse existante. ⇒ Augmentation de la consommation de solvants (présent dans les solvants et les encre) sans changement de régime.
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t	E	<u>120 t</u>	Remplacement de deux cuves extérieures d'éthanol et ajout d'une nouvelle cuve de stockage d'éthanol pour répondre aux besoins des deux nouvelles imprimeuses. Augmentation du volume d'encre alimentant les imprimeuses suite à l'ajout d'une nouvelle imprimeuse et au remplacement d'une imprimeuse existante. ⇒ Augmentation du volume de l'activité avec changement du régime (passage du régime de déclaration avec Contrôle périodique au

Rub.	Libellé de la rubrique (activité)	Situation future		Commentaire sur l'évolution
		Rég.	Volume	
				régime d'enregistrement)

2662-2	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant : 2. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 40 000 m ³	3551 m ³	E
2661-2-b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	19 t/j	D
2663-2-c	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) : 2. À l'état non expansé et non alvéolaire et pour les pneumatiques., le volume susceptible d'être stocké étant : c) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 10 000 m ³ .	3328 m ³	D
2910-A-2	Combustion A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	4 installations 0,76 MW 1,16MW 0,25 MW 1,06 MW total = 3,23 MW	DC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	99 t	DC

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
3670	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation, avec une capacité de consommation de solvant organique supérieure à 150 kilogrammes par heure ou à 200 tonnes par an	410 t/an	A
2450-A-a	<p>Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante :</p> <p>A. Offset utilisant des rotatives à séchage thermique, héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vermillage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est :</p> <p>a) Supérieure à 200 kg/j</p> <p>N.B. pour les produits qui contiennent moins de 10% de solvants organiques au moment de leur emploi, la quantité à retenir pour établir le classement correspond à la quantité consommée dans l'installation, divisée par deux.</p>	1300 kg/j	A
2661-1-b	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) :</p> <p>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p> <p>b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieur à 70 t/j</p>	55 t/j	E

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
1432-2-a	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de) Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m ³	101 m ³	A
2450-2-a	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante : Héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contre-collage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est supérieure à 200 kg/j	1300 kg/j	A
2661-1-a	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 10 t/j	36 t/j	A
2662-a	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 1000 m ³	2870 m ³	A
1433-B-b	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de) : Autres installations : lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficients 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est supérieure à 1 t mais inférieure à 10 t	2,1 t	D
1434-1-b	Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution) Installations de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant supérieur ou égal à 1 m ³ /h, mais inférieur à 20 m ³ /h	2,4 m ³ /h	D
2661-2-b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) : Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	19 t/j	D
2663-2-b	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) : Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 1000 m ³ , mais inférieur à 10000 m ³	3328 m ³	D
2910-A-2	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167-c et 322-B-4. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	4 installations 0,76 MW 1,16 MW 0,25 MW 1,06 MW	D
2920-2-b	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, : Dans tous les autres cas : Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW	Compression 165 kW Réfrigération 84 kW	D

Le point II de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement précise que « *les modifications ou extensions de projets déjà autorisés, qui font entrer ces derniers, dans leur totalité, dans les seuils éventuels fixés dans le tableau annexé ou qui atteignent en elles-mêmes ces seuils font l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas.* »

En premier lieu et en référence à la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du CE, le projet de PALAMY le site ne fait pas basculer le site en installation SEVESO. Le projet impacte le classement IED mais sans conduire à une évaluation environnementale systématique. Le projet n'est pas relié à une autre catégorie de projet mentionnée à la nomenclature du R. 122-2 du CE.

Toutefois au regard de cette nomenclature annexée au R122-2, le projet est soumis à examen au cas par cas :

- Nouvelle activité permanente (hors IED) relevant de l'autorisation pour la rubrique 2566 (pyrolyse)
- Franchissement du seuil de 200t de la rubrique 3670-2 (traitement surface) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 410t/an -> 985,97t/an
- Franchissement du seuil de 200kg/j pour la rubrique 2450-A-a (impression) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 1300kg/j -> 5366kg/j
- Franchissement du seuil de 70kg/j pour la rubrique 2661-1-a (extraction, découpage chaud) pour laquelle l'autorisation était déjà actée : 36kg/j -> 110kg/j
- Franchissement du seuil de l'enregistrement pour la 2662-2 (silos polymère), la rubrique n'était pas dans l'arrêté en 2007.
- Franchissement du seuil de l'enregistrement pour la 4331-3, le site relevait de l'autorisation pour la 1432 en 2007 et de la déclaration pour la 4331 en 2018

Le projet n'aurait toutefois pas d'incidence notable sur l'environnement et la santé humaine au regard des critères de l'examen au cas par cas mentionnés au R. 122-3-1 :

- En particulier les caractéristiques du projet ne sont pas notables par rapport à la conception ou au dimensionnement de l'installation actuelle, il n'y a pas d'autres projets existants, il y a très peu d'utilisation de ressources naturelles (eau et sols

destinés à être urbanisés), la production de déchets est quasi nulle considérant l'amélioration du recyclage que le projet va engendrer, les seules nuisances potentielles seront limitées du fait du traitement existant des COV et enfin l'installation sera conçue de manière à ne pas engendrer de nouveaux SEL en dehors du site.

- La localisation du projet en zone dédiée à l'industrie ne présente pas d'incidence particulière : les terres aujourd'hui dédiées à l'agriculture ont fait l'objet d'une compensation sur la surface du projet (**XX** ha) et la zone ne présente pas de caractère environnemental spécifique (ni humide, ni NATURA 2000)
- Les incidences sont surtout appréciées au regard des émissions atmosphériques et du bruit. Le traitement des COV sera adapté de manière à maintenir les concentrations actuelles en sortie de l'émissaire du traitement thermique. Les nuisances sonores ont été traitées grâce à des investissements judicieux et les nouveaux équipements seront installés de manière à ne pas générer de nouvelles sources sonores, il s'agit surtout d'équipements de stockage.

Nous estimons ainsi que l'examen au cas par cas ne conclura pas à la nécessité d'une évaluation environnementale systématique. Il convient ensuite d'examiner la substantialité de la modification au regard des critères du I de l'article R. 181-46 :

- 1) la modification de l'ICPE « en constitue une extension devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale en application du II de l'article R. 122-2 du code de l'environnement»,
- 2) la modification de l'ICPE « atteint des seuils quantitatifs et des critères fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement »,
- 3) la modification de l'ICPE « est de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement».

Dans le cas présent le 1) ayant déjà été examiné, l'appréciation du caractère substantielle se fera sur le 2) et le 3). Le projet et les modifications apportées depuis l'arrêté d'autorisation ne relèvent pas des cas sans marge d'appréciation définis dans la doctrine DGPR : en particulier tant le bâtiment de réception existant que le futur bâtiment de réception feront l'objet d'aménagement prévenant la génération d'effet létiaux sur le boulevard du 8 mai 1945. L'évaluation des dangers et inconvénients depuis l'arrêté d'autorisation de 2007 fait apparaître les évolutions suivantes (hors évolution nomenclature):

- nouvelle rubrique soumise à enregistrement :2662 et 4331
- nouvelle rubrique soumise à autorisation : 2655
- augmentation de plus de 10% des capacités autorisées en 2007 (doublement pour la 3670, quadruplement pour la 2450).

Le caractère substantiel paraît atteint si l'on prend en compte la situation de 2007.

Dès lors PALAMY se propose de remettre un dossier d'autorisation avec étude d'incidence mais sans évaluation environnementale. Le projet fera l'objet d'une enquête publique ou d'un PPVE lors de l'instruction.

Nous attendons votre retour sur la remise du cerfa de cas par cas et sommes à votre disposition entretemps pour tout complément d'informations sur notre position.

Sincères salutations,

Nicolas MEYER

Dirigeant, expert en ICPE, docteur en chimie

STERNE

Tour de l'Europe 213

3 bd de l'Europe

68100 Mulhouse

Mobile : 00 33 6 83 08 55 59

Courriel : n.meyer@sterne-environnement.fr

<http://sterne-environnement.fr>

[LinkedIn STERNE](#)



Restriction de diffusion et limites de responsabilités : <http://sterne-environnement.fr/email-disclaimer>

STERNE

<http://sterne-environnement.fr>

[LinkedIn STERNE](#)



Restriction de diffusion et limites de responsabilités : <http://sterne-environnement.fr/email-disclaimer>

Annexe 30 : fiches de données de sécurité des produits sélectionnés

179 pages format A4

Safety data sheet		
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by Commission Regulation (EU) No. 2015/830		
Printing date 05.01.2021	Version number 1	Revision: 05.01.2021

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

- 1.1 Product identifier
 - Trade name: **ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT**
 - MSDS no. 424-873
 - 1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against
 - Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites
 - Application of the substance / the mixture Printing inks
 - 1.3 Details of the supplier of the safety data sheet
 - Informing department: Product Safety huber group
 - Telephone: + 49 85-9003-220
 - Telefax: + 49 85-9003-500
 - E-mail: product-safety@huber-group.com

SECTION 2: Hazards identification

- 2.1 Classification of the substance or mixture
 - Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008
 - GHS02 flame
 - Flam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.
 - GHS05 corrosion
 - Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.
- STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

2.2 Label elements

- Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008
 - The product is classified and labelled according to the CLP regulation.
 - Hazard pictograms
 -
 -
 -
 -



(Contd. on page 2)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by Commission Regulation (EU) No. 2015/830
Printing date 05.01.2021
Version number 1
Revision: 05.01.2021

(Contd. of page 1)

- Signal word Danger
- Hazard-determining components of labelling:
 - Propyl alcohol
 - Ethyl acetate
- Hazard statements
 - H225 Highly flammable liquid and vapour.
 - H318 Causes serious eye damage.
 - H336 May cause drowsiness or dizziness.
- Precautionary statements
 - P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
 - P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
 - P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
 - P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.
 - P405 Store locked up.
 - P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
- 2.3 Other hazards This information is provided by the present Material Safety Data Sheet.
- Results of PBT and vPvB assessment
 - PBT: Not applicable.
 - vPvB: Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.2 Chemical characterisation: Mixtures

- Dangerous components:

CAS: 141-78-6	Ethyl acetate
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg. nr.: 01-2119475/103-46-xxxx	10-15%
-
- CAS: 71-23-8
- EINECS: 200-746-9
- Reg. nr.: 01-2119486761-29-xxxx
- Propyl alcohol
- Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336
- 10-15%
- Titanium phosphate complex (polymer)
- Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
- ≥1-≤2.5%
- Additional information For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

(Contd. on page 3)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures**4.1 Description of first aid measures**

- **General information**
In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.
In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.
- **After inhalation**
Remove to fresh air.
Keep patient warm and at rest.
- **After skin contact**
Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.
- **After eye contact**
Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.
- **After swallowing** Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.
- **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed** No further relevant information available.
- **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**
No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures

- **5.1 Extinguishing media**
Suitable extinguishing agents Alcohol resistant foam, CO₂, powders, water spray.
- **For safety reasons unsuitable extinguishing agents** Water jet.
- **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
Appropriate breathing apparatus may be required.
Cool closed containers exposed to fire with water.
- **5.3 Advice for firefighters**
Protective equipment: No special measures required.
- **Additional information** Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures

- **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
Exclude sources of ignition.
Ventilate the area.
Avoid breathing vapours.
- **6.2 Environmental precautions:**
Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.

(Contd. on page 4)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 3)

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.
- **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling.
See Section 8 for information on personal protection equipment.
See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

- **7.1 Precautions for safe handling**
Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits. Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material. Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyl based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.
- **Information about protection against explosions and fires:**
Solvent vapors are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.
- **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**
Storage
Requirements to be met by storerooms and containers:
Never use pressure to empty. Container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.
Keep container tightly closed. No smoking.
Containers which are opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
- **Further information about storage conditions:**
Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.

(Contd. on page 5)

GB

**Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830**

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Version number 1

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 4)

Keep away from sources of ignition.

Note Instructions on the label.

7.3 Specific end use(s) No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection**Additional information about design of technical systems:**

If relevant apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

8.1 Control parameters

Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

64-17-5 ethanol (30-50%)WEL Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppmLong-term value: 734 mg/m³, 200 ppm**71-23-8 Propyl alcohol (10-15%)**WEL Short-term value: 825 mg/m³, 250 ppmLong-term value: 500 mg/m³, 200 ppm**67-63-0 Propan-2-ol (<1%)**WEL Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppmLong-term value: 999 mg/m³, 400 ppm**DNELs****141-78-6 Ethyl acetate**

Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/l (human)

Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)**71-23-8 Propyl alcohol**

Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/l (human)

Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic; systemic)**PNECs****141-78-6 Ethyl acetate**

PNEC 0.22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

SECTION 9: Physical and chemical properties**9.1 Information on basic physical and chemical properties****General Information****Appearance:**

Form:

Colour:

Smell:

(Contd. on page 6)

GB

**Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830**

Printing date 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

(Contd. of page 5)

71-23-8 Propyl alcohol

PNEC 2.2 mg/kg (soil)

PNEC STP 96 mg/l (STP)

8.2 Exposure controls**Personal protective equipment****Breathing equipment:**

The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

Protection of hands:

For prolonged or repeated contact use gloves.

Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.

Material of gloves

Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D 38124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de with following specification (laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name / Material / Thickness Material / Breakthrough Time Remarks
Nr. 898/ Butolject / Butyl / 0.7 mm Level 6 > 280 min. by full contact.
Nr. 890/ Vtject / Viton / 0.7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact.

This recommendation is only for the product delivered by us and its intended purpose.

Penetration time of glove material

The exact break trough time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

Eye protection: Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.**Body protection:**

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.
All parts of the skin should be washed after contact.

(Contd. on page 7)
GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

- (Contd. of page 6)
- Odour threshold: Not determined.
 - pH-value: Not determined.
 - Change in condition not determined
 - Melting point/freezing point: 10 °C
 - Flash point: Not applicable.
 - Inflammability (solid, gaseous) Not determined.
 - Decomposition temperature: Not determined.
 - Self-inflammability: Not determined.
 - Explosive properties: Not determined.
 - Critical values for explosion: 2.1 Vol %
Upper: approx.
Lower: approx.
 - Vapour pressure: 15 Vol %
 - Density at 20 °C 0.894 g/cm³
 - Relative density Not determined.
 - Vapour density Not determined.
 - Evaporation rate Not applicable.
 - Solubility in / Miscibility with Water: partly or not miscible
 - Partition coefficient: n-octanol/water: Not determined.
 - Viscosity: Not determined.
 - dynamic: Not determined.
 - kinematic: Not determined.
 - Organic solvents: 60-80 %
 - Solid content: 32.7 %
 - 9.2 Other information No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity

- (Contd. on page 8)
- 10.1 Reactivity No further relevant information available.
 - 10.2 Chemical stability No further relevant information available.
 - 10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided:
Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).
 - 10.4 Conditions to avoid No further relevant information available.
 - 10.5 Incompatible materials:
Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.

(Contd. on page 8)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

- (Contd. of page 7)
- 10.6 Hazardous decomposition products:
Exposure to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
Exposure to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008). Liquid splashes, get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis. The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.

11.1 Information on toxicological effects

- Acute toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.
- LD/LC50 values that are relevant for classification:

141-78-6 Ethyl acetate

- | | |
|------------|-------------------------------|
| Oral | LD50 5,620 mg/kg (rat) |
| Dermal | LD50 >18,000 mg/kg (rabbit) |
| Inhalation | LC50 56,000 mg/m³ (rat) (4 h) |

71-23-8 Propyl alcohol

- | | |
|------------|---------------------------|
| Oral | LD50 6,500 mg/kg (rat) |
| Dermal | LD50 4,032 mg/kg (rabbit) |
| Inhalation | LC50 33,785 mg/m³ (rat) |

Skin corrosion/irritation

Based on available data, the classification criteria are not met.

Serious eye damage/irritation

Causes serious eye damage.

Additional toxicological information:

Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction)

- Germ cell mutagenicity Based on available data, the classification criteria are not met.
- Carcinogenicity Based on available data, the classification criteria are not met.
- Reproductive toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 8)

SECTION 11: Toxicity
11.1 Single exposure

- STOT-single exposure
May cause drowsiness or dizziness.
- STOT-repeated exposure Based on available data, the classification criteria are not met.
- Aspiration hazard Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

12.1 Toxicity

Aquatic toxicity:

- 141-78-6 Ethyl acetate
Fish toxicity 230 mg/l (fish) (LC 50: 36h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (daphnia) (EC50: 48h)
Algae toxicity 5,600 mg/l (algae) (EC50: 48h)

71-23-8 Propyl alcohol

- Fish toxicity 4,555 mg/l (fish) (LC50: 96 h)
Daphnia toxicity 3,644 mg/l (daphnia) (EC50: 48 h)
Algae toxicity 9,170 mg/l (algae) (EC50: 48 h)

12.2 Persistence and degradability No further relevant information available.

12.3 Bioaccumulative potential No further relevant information available.

12.4 Mobility in soil No further relevant information available.

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

PBT: Not applicable.

vPvB: Not applicable.

12.6 Other adverse effects No further relevant information available.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1 Waste treatment methods

- Recommendation Do not allow to enter drains.
- European waste catalogue 08 03 13: waste ink other than those mentioned in 08 03 12

13.2 Uncleaned packagings: Waste

- Recommendation:
Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.
Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contd. on page 10)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 185 / 0F047 185 SOLIDE GECKO FRONT

(Contd. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

- 14.1 UN-Number
ADR, IMDG, IATA
- 14.2 UN proper shipping name
ADR
- IMDG, IATA
- 14.3 Transport hazard class(es)
ADR



- Class
Label
IMDG, IATA
- 3 (F1) Flammable liquids.



- Class
Label
IMDG, IATA
- 3 Flammable liquids.
- 3 Flammable liquids.
- 3 Flammable liquids.

- 14.4 Packing group
ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Environmental hazards:
ADR, IMDG, IATA
- 14.6 Special precautions for user
Kemler Number:
EMS Number:
Stowage Category
Marpol and the IBC Code
- 14.7 Transport in bulk according to Annex II of
Marpol and the IBC Code
- 14.8 Transport/Additional information:
ADR
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)

5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
(Contd. on page 11)

GB

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins généraux : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Prestez soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Prestez soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/eau douche. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Prestez soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Gorge sèche/mauvaise gorgée. Toux. EXPOSITION A DES FORTES CONCENTRATIONS: Dépression du système nerveux central. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Pertes de connaissance. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
Irritation des yeux.
Risque de pneumonie aspiratoire. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Gorge sèche/mauvaise gorgée. Nausées. Vomissements. Dépression du système nerveux central. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
Erupption/dermatite. Teint rouge. Atteinte du système nerveux. Hypotrophie/atteinte du foie.
Atteinte du tissu rénal. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine.
Démangeaison. Perte d'appétit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés Agents d'extinction non appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.
- Danger d'incendie Danger d'explosion : LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFAMMABLES.
DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité.
DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie : Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur.
Ne pas inhérent sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas lancer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant. Utiliser un appareillage antiflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Measures techniques Conditions de stockage : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Stockez dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé.
Bases fortes. Acides fortes.
Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
TENIR LE PRODUIT À L'ÉCART DE: sources de chaleur; sources d'ignition.
TENIR LE PRODUIT À L'ÉCART DE: agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes), peroxydes.
Conservé dans un endroit frais. Conserver à l'abri de la lumière. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la clére à la terre. Conforme à la réglementation.
EXIGENCES SPÉCIALES : refermer, opaque, correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- Lieu de stockage Prescriptions particulières concernant l'emballage

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Indole.
Apparence	Liquide.
Masse moléculaire	88,11 g/mol
Odeur	Odor fruitée.
Seuil olfactif	Pas disponible
Point de fusion	-34 °C
Point de congélation	-77 °C (1013 hPa)
Point d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	2,2 - 11,5 vol %
Limites d'explosivité	75 - 120 g/m³ 2,2 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	11,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	-4 °C (Coupelle fermée, 1013 hPa)
Point d'éclair	427 °C (1013 hPa, T2)
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible dans la littérature
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité, dynamique	0,451 mPa s (20 °C)
Solubilité	Moderément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Soluble dans les huiles/graisses.
Eau: 8 g/100ml (25 °C, OCDE 105)	
Ethanol: soluble	
Ether: soluble	
Acétone: soluble	
Solvant organique:solvable	

Pas d'information disponible

0,68 (Valeur expérimentale, EPA OPPTS 830.7560, 25 °C)

105,78 hPa (22 °C)

Pas disponible

38500 nPa

350 g/m³

900 kg/m³ (20 °C, Masse volumique apparente)

0,9 (20 °C, Masse volumique apparente)

3

1,2

Sans objet (liquide)

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Surface spécifique d'une particule
Empoussièrement des particules

9.2. Autres informations

Température critique : 250 °C
Energie minimale d'ignition : 0,46 mJ
Vitesse d'évaporation relative ('lactate butylique=1) : 4,1
Vitesse d'évaporation relative ('éther=1) : 2,4
Condensibilité : 4600 pS/m (25 °C)
Teneur en COV : 100 %
Autres propriétés : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20 °C. Limpide.Volatile.Réaction neutre

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : 250 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Instable sous l'action de la lumière. Instable à l'air.
Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Instable sous l'action de la lumière. Instable à l'air.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE (141-78-6)

DL50 orale rat	10200 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel (24h cliff method, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Aucun renseignement disponible dans la littérature

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
Description document de transport	
UN 1173 ACÉTATE DÉTHYLE, 3, II, (D/E)	UN 1173 ACÉTATE DÉTHYLE, 3, II (-4°C c.c.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
3	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non Tenue en COV Pas d'informations supplémentaires disponibles
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Transport par voie terrestre	: F1
Code de classification (ADR)	: 1
Quantités limitées (ADR)	: E2
Quantités exceptionnées (ADR)	: P001, IBC02, R001
Instructions d'emballage (ADR)	: MP19
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: T4
Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)	: TP1
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)	: LGBF
Code-citernes (ADR)	: FL
Véhicule pour le transport en citernes	: 2
Catégorie de Transport (ADR)	: S2, S20
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: 33
Numeréro d'identification du danger (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non applicable	
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1. Réglementations UE	
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH	
SOLVANET ACETATE DÉTHYLE n'est pas sur la liste Candidate REACH	
Solvant organique	
SOLVANET ACETATE DÉTHYLE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	
SOLVANET ACETATE DÉTHYLE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques soumis au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	
Tenue en COV Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	
Tenue en COV Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	
Tenue en COV Tenue en COV	
Directive 2012/18/EU (SEVESO III)	
Seveso Indications complémentaires : 4331	
15.1.2. Directives nationales	
France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane, esters ; diméthylformamide et diméthylacétamide ; acétone et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde
France	
No ICPE	Installations classées
4331 text	Désignation de la rubrique
4331 text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations compris dans les cavités souterraines étant :
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.
Code Régime	
Rayon	
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée	

15.3. Propriétés et observations (IMDG)	
Colourless liquid with a fragrant odour. Flashpoint: -4°C c.c.	
B	
Point d'éclair (IMDG)	
Catégorie de chargement (IMDG)	
Point d'éclair (IMDG)	

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation inférieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (PBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEI	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistent, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatils
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

SOLVANET ACETATE D'ETHYLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH :

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gêres de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date de révision: 05/02/2017 Date de révision: 03/02/2017 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date de révision: 05/02/2017 Date de révision: 03/02/2017 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PB du règlement REACH annexe XII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vP/vB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange		
Nom du produit	ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN		
Code du produit	09E95PGEB		
Type de produit	Solvants		
Groupe de produits	Mélange		
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants			
3.1. Substances	Non applicable		
3.2. Mélanges			
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	> 90	Flam. Liq. 2, H225
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457658-25	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
methyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	< 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin si possible lui montrer l'étiquette).
- : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau douche. rougeur persistant.
- : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la
- : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Non considéré comme dangereux dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés
- Agents d'extinction non appropriés
- : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie
- Danger d'explosion
- : Liquide et vapeurs très inflammables.
- : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.



GHS02

- Mention d'avertissement (CLP)
- Mentions de danger (CLP)
- Conseils de prudence (CLP)
- Phrases supplémentaires

FR (français)

12/03/2020 (Version: 2.0)

FR (français)

2/21

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PNEC sédiments (eau de mer)	0,115 – 284,7 mg/Kg poids sec
PNEC (sol)	0,148 – 22,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 – 709 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile. Conc. élevée de gaz/vapeurs; masque à gaz, type de filtre A.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Polyéthylène/Ethylène-alcool vinylique. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: tétrafluoréthylène. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel, polyéthylène, caoutchouc nitrile, néoprène, viton, PVA, PVC

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Liquide. Incolore. Limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Ethanol : pH = 7 (789 g/l; 20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butyllique=1)	2,4 – 6
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	2,4 – 8,3
Point de fusion	-114 – -84 °C
Point de congélation	-114 – -84 °C
Point de débâillement	-7 – 79,6 °C
Point d'éclair	-9 – 13 °C

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température critique	: 243 – 263 °C
Température d'autocombustion	: 363 – 427 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Infammatibilité (solide/gaz)	Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur	57 – 108,78 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	300 – 370 hPa
Pression critique	38500 – 63840 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	1,6 – 3
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	0,807 (20°C)
Masse volumique	1,04 – 1,2
Solubilité	Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans l'huile.
Eau: 8 – 78,9 g/100ml	
Ethanol: Soluble	
Ether: Soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -0,31 – 0,68 (Valeurs expérimentales)
Viscosité, cinétique	0,49 – 1,6 mm²/s
Viscosité, dynamique	0,4 – 1,17 mPa.s
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	1,5 – 13,5 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LLE)	1,5 – 2,5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	11,5 – 13,5 vol %

9.2. Autres informations

Conduttivité	36000 – 135000 pS/m
Concentration de saturation	112 – 350 g/m³
Teneur en COV	100 %
Autres propriétés	Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Reagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accu). Réaction violente à explosifs avec certains acides.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxide de carbone. Dioxyde de carbone. fumée. Peut libérer des gaz inflammables.

ECONET ETH95P GEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Echelle de Données de Sécurité

conforme au Règlement(CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aigüe (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPÉEN	
DL50 orale rat	2193 – 10470 mg/kg de poids corporel (Oral)
DL50 cutanée lapin	MEK > 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24h, Mâle, Valeur expérimentale). Ethanol : > 15800 mg/kg de poids corporel (Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	Ethanol : 125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, inhalation (vapeurs))
éthanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
2-propanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
méthyléthylcétonne (78-93-3)	
DL50 orale rat	2193 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	pH: Ethanol : pH = 7 (789 g/l, 20°C)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPÉEN	
Viscosité, cinétiquatique	0.489 – 1,6 mm²/s
RUBRIQUE 12: Informations écologiques	
12.1. Toxicité	
Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour l'environnement (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Contient un(des) composant(s) contaminant les eaux souterraines.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPÉEN	
CL50 poison 1	230 – 15300 mg/l Pimephales promelas, Eau douce (non salée), Valeurs expérimentales
CE50 Dauphin 1	154 – 308 mg/l
EC50 72h algae 1	Ethanol : 275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
ERIC50 (algues)	MEK : 1972 mg/l (OCDE 201, essai d'inhibition de la croissance, 72h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
éthanol (64-17-5)	
CL50 poison 1	15300 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Légal)
EC50 72h algae 1	275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
2-propanol (67-63-0)	
CL50 poison 1	9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Légal)
méthyléthylcétonne (78-93-3)	
CL50 poison 1	2993 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 Daphnie 1	308 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ERc50 (algues)	1972 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokochiheriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2 Persistance et dégradabilité

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Persistante et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau, bonne dégradabilité dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0.293 – 2.03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.69 – 2.31 g O ₂ /g substance
DThO	1.82 – 2.44 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	Ethanol : 0.43

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Persistante et dégradabilité	Biologiquement stable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0.8 – 0.967 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.7 g O ₂ /g substance
DThO	2.1 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0.43

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Persistante et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biologiquement stable dans le sol en conditions anaérobies.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.19 g O ₂ /g substance
DThO	2.23 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	2.4 g O ₂ /g substance

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Persistante et dégradabilité	Biologiquement stable dans le sol. Biodegradable dans le sol en conditions anaérobies.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2.03 g O ₂ /g substance
DThO	2.31 g O ₂ /g substance
DBO	2.44 g O ₂ /g substance

12.3 Potentiel de bioaccumulation

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
BCF poissons 1	1 – 30 (3 jours, Système statique)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.31 – 0.68 (Valeurs expérimentales)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
BCF poissons 1	1 (Autres, 72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.31 (Valeur expérimentale)

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
2-propanol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.05 (Approche fondée sur la force probante des données, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
méthyléthyl/cétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
12.4. Mobilité dans le sol	
ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Tension superficielle	0.022 – 0.024 N/m (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Koc)	0.2 – 1.53
éthanol (64-17-5)	
Tension superficielle	22.31 mNm (20 °C, 100 %)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Koc)	0.2 (log Koc, Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
2-propanol (67-63-0)	
Tension superficielle	0.021 N/m (25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Koc)	0.185 – 0.541 (log Koc, SRC PKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
méthyléthyl/cétone (78-93-3)	
Tension superficielle	0.024 N/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Koc)	1.53 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peu nocif pour les plantes.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

méthyléthylcétone (78-33-3)
XII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes	Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.
------------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

13.2. Gestion des déchets

- Ecologie - déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170
ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	Ethanol	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (D/E)	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II			
3	3	3	3	3
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non	Polluant marin : Non	Polluant marin : Non	Polluant marin : Non	Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre : F1
Code de classification (ADR) : 144, 601
Dispositions spéciales (ADR) : 1
Quantités limitées (ADR) : E2
Quantités exceptionnelles (ADR) : 1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP-19

FR (français)

12/21

12/03/2020 (Version: 2.0)

FR (français)

1/1

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1
Dispositifs spéciaux pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : LGBF
Codes-citernes pour les citernes RID (RID) : 2
Catégorie de transport (RID) : CE7
Colis express (RID) : 33
Numéro d'identification du danger (RID) : 4331.1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; 2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008; Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008; Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; 2-propanol ; méthyléthylcétone	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Severe Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

: RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331;text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément, modifié	Modification	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	N° ONU (RID)	Ajouté	
	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté	
	Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté	
	Colis express (RID)	Ajouté	
	Catégorie de transport (RID)	Ajouté	
	Codes-citernes pour les citernes RID (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)	Ajouté	
	Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)	Ajouté	
	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté	
	Instructions d'emballage (RID)	Ajouté	
	Quantités exceptionnées (RID)	Ajouté	
	Quantités limitées (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
	Code de classification (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Ajouté	
	Code-citernes (ADR)	Ajouté	

ECONET ETH95PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH95PQEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales pour citermes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
Instructions pour citermes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
Ventilation (ADN)	Ajouté
Quantités limitées (ADN)	Ajouté
Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
Quantités exceptionnelles (ADN)	Ajouté
Équipement exigé (ADN)	Ajouté
Code de classification (ADN)	Ajouté
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté
Dispositions spéciales pour citermes (IMDG)	Ajouté
Instructions pour citermes (IMDG)	Ajouté
Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté
Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté
Quantités limitées (IMDG)	Ajouté
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté
Quantités exceptionnelles (IMDG)	Ajouté
N° FS (Déversement)	Ajouté
N° FS (Feu)	Ajouté
Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
Quantités exceptionnelles avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
Code ERG (IATA)	Ajouté
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté

Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté
Type de produit	Ajouté
Transport admis (ADN)	Ajouté
1.1 Forme du produit	Modifié
1.1 Groupe de produits	Modifié
1.2 Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté
1.2 Solvant organique	Ajouté
2.2 Conseils de prudence (CLP)	Modifié
2.2 Mentions de danger (CLP)	Modifié
2.2 Phrases-S	Enlevé
2.2 Phrases R	Enlevé
2.2 Symboles de danger	Enlevé
3 Composition/informations sur les composants	Modifié
4.1 Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.1 Premiers soins général	Modifié
4.1 Premiers soins après inhalation	Modifié
4.1 Premiers soins après ingestion	Modifié
4.1 Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.2 Symptômes/effets	Enlevé
4.2 Symptômes chroniques	Modifié
4.2 Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié
4.2 Symptômes/effets après inhalation	Modifié
5.1 Moyens d'extinction appropriés	Modifié
5.1 Agents d'extinction non appropriés	Modifié
5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Enlevé
5.2 Danger d'incendie	Modifié
5.2 Danger d'explosion	Modifié
5.3 Protection en cas d'incendie	Modifié
5.3 Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié
6.1 Équipement de protection	Modifié
6.1 Équipement de protection	Enlevé
6.1 Procédures d'urgence	Enlevé
6.1 Procédures d'urgence	Modifié
6.1 Mesures générales	Enlevé

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Modifié	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Ajouté	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
7.2	Measures techniques	Ajouté	
8.1	PNEC station d'épuration	Ajouté	
8.1	PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Ajouté	
8.1	PNEC sol	Ajouté	
8.1	PNEC sédiments (eau de mer)	Ajouté	
8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, orale	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	A long terme - effets locaux, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	Aiguë - effets locaux, inhalation	Ajouté	

6.2	Équipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Autres informations	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Modifié	
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté	
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LE)	Ajouté	
9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié	
9.1	Limites explosives (g/m³)	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié	
9.1	Log Pow	Ajouté	
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié	
9.1	Solubilité dans l'éther	Modifié	
9.1	Solubilité dans l'éthanol	Modifié	
9.1	Solubilité dans l'acétone	Modifié	
9.1	Solubilité	Modifié	
9.1	Densité relative de vapeur à 20 °C	Modifié	
9.1	Densité relative de saturation mélange vapeur/air	Modifié	
9.1	Densité relative	Modifié	
9.1	Masse volumique	Modifié	
9.1	Pression de vapeur à 50 °C	Modifié	
9.1	Pression de vapeur	Modifié	
9.1	Pression critique	Modifié	
9.1	Point de fusion	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Température critique	Modifié	
9.1	Point d'ébullition	Modifié	
9.1	Température d'auto-inflammation	Modifié	
9.1	Point de congélation	Modifié	
9.1	Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Modifié	
9.1	Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Modifié	
9.1	pH	Ajouté	

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

9.1	Odeur	Modifié		
9.1	Apparence	Modifié		
9.1	Température de décomposition	Modifié		
9.1	Seuil olfactif (mg/m³)	Enlevé		
9.1	Seuil olfactif (ppm)	Enlevé		
9.2	Autres propriétés	Modifié		
9.2	Concentration de saturation	Modifié		
9.2	Teneur en CoV	Modifié		
9.2	Condutivité	Modifié		
10.1	Réactivité	Modifié		
10.2	Stabilité chimique	Modifié		
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté		
10.4	Conditions à éviter	Ajouté		
10.5	Matières incompatibles	Modifié		
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Effets néfases potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	ETA CLP (voie orale)	Ajouté		
11.1			DL50 cutanée lapin	Ajouté
11.1			CL50 inhalation rat (mg/l)	Ajouté
11.1			DL50 orale rat	Ajouté
12.1			Ecologie - eau	Ajouté
12.1			Ecologie - air	Ajouté
12.1			EC50/72h algae 1	Ajouté
12.1			ErC50 (algues)	Ajouté
12.1			CL50 poisson 1	Ajouté
12.1			CE50 Daphnie 1	Ajouté
12.1			Ecologie - général	Ajouté
12.2			Persistence et dégradabilité	Ajouté
12.2			DTHO	Ajouté
12.2			Demande chimique en oxygène (DCO)	Ajouté
12.2			Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté
12.3			Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.3			BCF poisssons 1	Ajouté
12.3			Log Pow	Ajouté
12.4			Tension superficielle	Ajouté
12.4			Log Koc	Ajouté
12.4			Ecologie - sol	Ajouté
13.1			Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié
13.1			Indications complémentaires	Modifié
13.1			Ecologie - déchets	Ajouté
14.1			N° ONU (ADN)	Ajouté
14.2			Désignation officielle de transport (ADR)	Enlevé
14.3			Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.4			Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4			Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6			Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6			Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6			Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6			Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté
14.6			Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6			Quantités exceptées (ADR)	Ajouté
14.6			Code de restriction en tunnels (ADR)	Modifié
14.6			Règlement du transport (ATA)	Modifié

ECONET ETH95PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 03/02/2017 Date de révision: 21/02/2020 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0



ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 03/02/2017 Date de révision: 21/02/2020 Remplace la fiche: 03/02/2017 Version: 2.0

14.6	Règlement du transport (IMDG)	Modifié
14.6	Règlement du transport (RID)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Modifié
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié
16	Sources des données	Ajouté
16	Autres informations	Ajouté

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:	
Flam. Liq. 2	H225

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique catégorie 3, Effets narcotiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

H319 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise	
1.1. Identificateur de produit	
Forme du produit	Mélange
Nom du produit	ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN
Code du produit	009E99PGEB
Type de produit	Solvants
Groupe de produits	Mélange
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes	
Catégorie d'usage principal	Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	Industriel
Utilisation de la substance/mélange	Réserve à un usage professionnel
	Solvant pour peintures, vernis, collés, encres d'imprimerie, explosifs. Solvant pour parfums, cosmétiques, industries pharmaceutiques.
1.2.2. Utilisations déconseillées	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

RUBRIQUE 2: Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
CMS HIGH TECH	
Z.I. de la Trinodiniere	
28430 LUIGNY - FRANCE	
T 02 40 55 07 77 - F 02 40 55 07 80	
laborproduction@cms-high-tech.fr	
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
1.4. Numéro d'appel d'urgence	
Pay	Organisme/Société
France	ORFLA
	Numéro d'urgence
	+33 1 45 42 59 59
	Commentaire

RUBRIQUE 2: Identification des dangers	
2.1. Classification de la substance ou du mélange	
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	H225
Liquides inflammables, catégorie 2	
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
2.2. Éléments d'étiquetage	
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Pictogrammes de danger (CLP)	
Phrases supplémentaires	

GRHS02	Danger
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.	
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.	

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvE du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	≥ 90	Flam. Liq. 2, H225
méthyléthyl/cétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, Poudres, Dioxyde de carbone, Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Évitez que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Measures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- 6.1.1. Pour les non-sécuristes : Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire à air comprimé (EN 136 + EN 137).
- 6.1.2. Pour les secouristes : Eloigner le personnel superflu.
- Procédures d'urgence : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Équipement de protection : Aérer la zone.
- Procédures d'urgence : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Voir rubrique 16

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

- Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de soldes inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangars supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Température de manipulation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Measures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/la liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéfragrant.
- Conditions de stockage : Conservier uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation, acides (forts).
Lieu de stockage : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une installation d'extinction automatique.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la stérile à la terre. Conforme à la réglementation EXIGENCES SPÉCIALES - refermable, sec, propre, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matiériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIÉ: aluminium, polypropylène, acier inoxydable. MATERIAU A EVITER: plastiques. Métaux légers et alliages en présence d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Alcool éthylique
VME (mg/m³)	1900 mg/m³
VME (ppm)	1000 ppm
VLE (ng/m³)	9500 mg/m³
VLE (ppm)	5000 ppm
Note (FR)	Values recommandées/admissibles
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

2-propanol (67-63-0)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Alcool isopropylique
VLE (ng/m³)	980 mg/m³
VLE (ppm)	400 ppm
Note (FR)	Values recommandées/admissibles
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN	
DNEU/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 – 1161 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 – 950 mg/m³
DNEU/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques orale	26 – 87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 – 114 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 – 412 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.96 – 1409 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.79 – 1409 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3.6 – 552 mg/kg poids sec

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PNEC sédiments (eau de mer)	2.9 – 552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	0.63 – 28 mg/kg poids sec
PNEC sol	
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Alcool isopropylique : 160 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station dépuration	580 – 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Conc. élevée de gaz/ vapeurs: masque à gaz, type de filtre A. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Éviter tout exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRE UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE; caoutchouc au butyle, viton, Polyéthylène/Éthylène-alcool vinyle. OFFRE UNE BONNE RÉSISTANCE; néoprène, tétrafluoréthylène. Caoutchouc chloroprene. OFFRE UNE MOINDRE RÉSISTANCE; néoprène/caoutchouc naturel. OFFRE UNE MAUVAISE RÉSISTANCE; polyéthylène, caoutchouc naturel. PVA, PVC.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Liquide, Incolore, Limpide.
Couleur	Incolore,
Odor	caractéristique.
Seul olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Ethanol : 7 (789 g/l, 20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	2.3 – 6
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	2.7 – 21
Point de fusion	-114 – -86 °C (103 hPa)

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation	: -114 – -86 °C
Point d'ébullition	: 78 – 82 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: -9 – 13 °C
Température critique	: 235 – 263 °C
Température d'auto-inflammation	: 363 – 425 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur	: 44 – 104 hPa (20°C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 229 – 370 hPa
Pression critique	: 41550 – 63840 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1.6 – 2.4
Densité relative	: 0.791
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1.04 – 1.2
Masse volumique	: 791 kg/m³
Solubilité	: Soluble dans l'acétone. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'eau. Soluble dans l'huile.
	Eau: 28 – 78.9 g/100ml
	Ethanol: Complète
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -0.31 – 0.3
Viscosité, cinématique	: 0.16 – 2.532 mm²/s (25°C)
Viscosité, dynamique	: 0.4 – 2.1 mPa·s (25°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limits d'explosivité	: 1.5 – 13.5 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1.5 – 2.5 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 12 – 13.5 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité	: 36000 – 35000000 pS/m
Concentration de saturation	: 106 – 311 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Volatil.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts); risque d'incendie/explosion (acru). Réaction violente à explosive avec certains acides. Stockage prolongé; peut former des peroxydes.

10.2. Stabilité chimique	Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
10.4. Conditions à éviter	Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non établi.

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxide de carbone. Dioxyde de carbone. fumée. Peut libérer des gaz inflammables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99PGEB DENATURE EUROPEEN

DL50 orale rat

DL50 orale rat	Ethanol : > 15800 mg/kg de poids corporel (Valeur expérimentale). Alcool isopropylique : 16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402. Valeur expérimentale). MEK : > 10 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24h, Mâle. Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	Ethanol : 125 mg/L air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Masculin/Féminin. Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (ppm)	Alcool isopropylique : > 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403. Masculin/Féminin. Valeur expérimentale)
méthyl/éthy/cétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	Ethanol : 125 mg/L air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale. Dermal)
DL50 orale rat	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale. Dermal)
éthanol (64-17-5)	
DL50 cutanée lapin	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale. Orale, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale. Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	125 mg/L air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
2-propanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 16400 mg/kg de poids corporel (Lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	125 mg/L air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Viscosité, cinématique

1,6 – 2,532 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

Ecologie - air

Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aigüe)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

: Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014).

: Contient (un/des) composant(s) contaminant les eaux souterraines, nocif pour le plancton. Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

15.300 mg/l (US EPA 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

15.72 mg/l (OCDE 201 : Aigües, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

1972 mg/l (OCDE 201 : Aigües, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

15.300 mg/l (US EPA 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

15.72 mg/l (OCDE 201 : Aigües, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

275 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

ECONET ETH99P GEB DENATURE EUROPEEN

Persistance et dégradabilité

9640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN		
BCF poisons 1	Ethanol : 1 (Autres, 72h, Cyprinus Carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.31 - 0.3	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.	

méthyl/éthyl/cétone (78-93-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4)

éthanol (64-17-5)

BCF poisons 1	1 (Autres, 72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.31 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2-propanol (67-63-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Approche fondée sur la force probante des données, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN		
Tension superficielle	21 - 24 mNm	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,185 - 1,53 (log Koc, Valeurs calculées)	
Ecologie - sol	Devezrait être très mobile dans le sol.	

méthyl/éthyl/cétone (78-93-3)

Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,53 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peu nocif pour les plantes.

éthanol (64-17-5)

Tension superficielle	22,31 mNm (20 °C, 100 %)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,12 (log Koc, Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

2-propanol (67-63-0)

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN		
Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN	ADR	IMDG
UN 1170	UN 1170	UN 1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

éthanol (64-17-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

méthyl/éthyl/cétone (78-93-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

2-propanol (67-63-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélangier différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transforment ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Obtenir autoris. des autorités de contrôle de la pollution avant le rejet vers stations d'épuration des eaux usées. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

Indications complémentaires

: Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

: Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

IMDG

IATA

ADN

RID

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport

UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (D/E)	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement : Non			
Pas d'informations supplémentaires disponibles	Polluant marin : Non			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

Quantités limitées (ADR)

Quantités exceptionnées (ADR)

Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)

Code-citerne pour vrac (ADR)

Véhicule pour le transport en citernes

Catégorie de transport (ADR)

Dispositions spéciales du transport - Exploitation (ADR)

Nom d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

Transport ferroviaire

Reglement du transport (RID)

Code de classification (RID)

Dispositions spéciales (RID)

Quantités limitées (RID)

Quantités exceptionnées (RID)

Instructions d'emballage (RID)

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)

Code-citerne pour les citernes RID (RID)

Category de transport (RID)

Colis express (RID)

Nom d'identification du danger (RID)

MP19

Non applicable

33
1170

DE

Submis aux dispositions

144

1 L

E2

P001

IEC02

T4

TP1

FE

S-D

A

Colourless, volatile liquids Pure ETHANOL: flashpoint 13°C c.c. Explosive limits: 3.3% to 19% Miscible with water.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):
Titre de l'entrée ou description

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN ; éthanol ; méthylethylcétone ; 2-propanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger 1 à 2, 4, 6 et 27, 28 types A et B, 29, 2, 10, N° FS (Feu) N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) Propriétés et observations (IMDG)

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3(b)	méthyléthylcétone ; 2-propanol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008; Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN - éthanol ; méthyléthylcétone ; 2-propanol	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

No ICP	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté	Dispositions spéciales pour clients (IMDG)
	Raison, quand non classé	Ajouté	Instructions pour clients (IMDG)
	Raison, quand non classé	Ajouté	Catégorie de chargement (IMDG)
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	Dispositions spéciales (IMDG)
	N° ONU (RID)	Ajouté	

		Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté
		Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté
		Colis express (RID)	Ajouté
		Catégorie de transport (RID)	Ajouté
		Codes-citernes pour les citernes RID (RID)	Ajouté
		Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)	Ajouté
		Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (RID)	Ajouté
		Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté
		Instructions d'emballage (RID)	Ajouté
		Quantités exceptionnées (RID)	Ajouté
		Quantités limitées (RID)	Ajouté
		Dispositions spéciales (RID)	Ajouté
		Groupe d'emballage (RID)	Ajouté
		Code de classification (RID)	Ajouté
		Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Ajouté
		Code-citernes (ADR)	Ajouté
		Dispositions spéciales pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)	Ajouté
		Instructions pour citernes mobiles et contenants pour vrac (ADR)	Ajouté
		Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté
		Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté
		Ventilation (ADN)	Ajouté
		Quantités limitées (ADN)	Ajouté
		Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté
		Quantités exceptionnées (ADN)	Ajouté
		Équipement exigé (ADN)	Ajouté
		Code de classification (ADN)	Ajouté
		Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées (IMDG)	Ajouté		
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté		
Quantités exceptionnées (IMDG)	Ajouté		
N° FS (Déversement)	Ajouté		
N° FS (Feu)	Ajouté		
Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté		
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté		
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté		
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté		
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté		
Quantités exceptionnées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté		
Code ERG (IATA)	Ajouté		
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté		
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté		
Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté		
Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté		
Type de produit	Ajouté		
Transport administratif (ADN)	Ajouté		
Forme du produit	Modifié		
Groupe des produits	Modifié		
Spéc. d'usage industriel/professionnel	Ajouté		
Solvant organique	Ajouté		
Conseils de prudence (CLP)	Ajouté		
Mentions de danger (CLP)	Modifié		
Phrases-S	Enlevé		
Phrases-R	Enlevé		
Symboles de danger	Enlevé		
Composition/informations sur les composants	Modifié		
Premiers soins après contact avec la peau	Modifié		
Premiers soins général	Modifié		
Premiers soins après inhalation	Modifié		
Premiers soins après ingestion	Modifié		

4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets	Ajouté	
4.2	Symptômes chroniques	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.1	Agents oxydation non appropriés	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
5.2	Danger d'explosion	Modifié	
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié	
6.1	Équipement de protection	Modifié	
6.1	Équipement de protection	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.1	Measures générales	Ajouté	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Procédures de nettoyage	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Modifié	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Measures d'hygiène	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Ajouté	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
7.2	Measures techniques	Ajouté	
8.1	PNEC station d'épuration	Ajouté	
8.1	PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Ajouté	
8.1	PNEC sol	Ajouté	
8.1	PNEC sédiments (eau de mer)	Ajouté	

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté		
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté		
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté		
8.1	À long terme - effets systémiques/orale	Ajouté		
8.1	À long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté		
8.1	À long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté		
8.1	À long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté		
8.1	À long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté		
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié		
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Modifié		
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié		
8.2	Protection oculaire	Modifié		
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié		
8.2	Autres informations	Ajouté		
8.2	Protection des mains	Modifié		
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté		
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté		
9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié		
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté		
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié		
9.1	Log Pow	Ajouté		
9.1	Solubilité dans l'eau	Modifié		
9.1	Solubilité dans l'éther	Modifié		
9.1	Solubilité dans l'éthanol	Modifié		
9.1	Solubilité dans l'acétone	Modifié		
9.1	Solubilité	Modifié		
9.1	Densité relative de vapeur à 20 °C	Modifié		
9.1	Densité relative de saturation mélange vapeur/air	Modifié		
9.1	Densité relative	Modifié		
9.1	Masse volumique	Modifié		
9.1	Pression de vapeur à 50 °C	Modifié		
9.1	Pression de vapeur	Modifié		
9.1	Pression critique	Modifié		

9.1		Point d'éclair		Modifié
9.1	Température critique			Modifié
9.1	Point d'ébullition			Modifié
9.1	Température d'auto-inflammation			Modifié
9.1	Point de congélation			Ajouté
9.1	Point de fusion			Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (éther=1)			Modifié
9.1	Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Modifié
9.1	pH			Ajouté
9.1	Odeur			Modifié
9.1	Apparence			Modifié
9.1	Température de décomposition			Modifié
9.1	Limites explosives (g/m³)			Enlevé
9.1	Seuil olfactif (mg/m³)			Enlevé
9.1	Seuil olfactif (ppm)			Enlevé
9.2	Autres propriétés			Modifié
9.2	Teneur en COV			Ajouté
9.2	Concentration de saturation			Modifié
9.2	Conductivité			Modifié
10.1	Réactivité			Modifié
10.2	Stabilité chimique			Modifié
10.3	Possibilité de réactions dangereuses			Ajouté
10.4	Conditions à éviter			Ajouté
10.5	Matières incompatibles			Modifié
10.6	Produits de décomposition dangereux			Modifié
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Raison, quand non classé			Ajouté
11.1	Indications complémentaires			Ajouté

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99PGB DENATURE EUROPEEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Indications complémentaires	Ajouté		
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté		
11.1	ETA CLP (voie orale)	Ajouté		
11.1	CL50 inhalation rat (ppm)	Ajouté		
11.1	CL50 inhalation rat (mg/l)	Ajouté		
11.1	DL50 orale rat	Ajouté		
11.1	DL50 cutanée lapin	Ajouté		
12.1	Ecologie - eau	Ajouté		
12.1	Ecologie - air	Ajouté		
12.1	Ecologie - général	Ajouté		
12.1	CL50 poisson 1	Ajouté		
12.1	CE50 Daphnie 1	Ajouté		
12.1	EC50 72h algae 1	Ajouté		
12.1	ErC50 (algues)	Ajouté		
12.2	Persistante et dégradabilité	Ajouté		
12.2	DTHO	Ajouté		
12.2	Demande chimique en oxygène (PCO)	Ajouté		
12.2	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté		
12.2	DBO (% de DTHO)	Ajouté		
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté		
12.3	BCF poissons 1	Ajouté		
12.3	Log Pow	Ajouté		
12.4	Tension superficielle	Ajouté		
12.4	Log Koc	Ajouté		
12.4	Ecologie - sol	Ajouté		
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié		
13.1	Indications complémentaires	Modifié		
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté		
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté		

14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Modifié
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Règlement du transport (RID)	Modifié
14.6	Règlement du transport (IMDG)	Modifié
14.6	Règlement du transport (IATA)	Modifié
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités例外ées (ADR)	Ajouté
14.6	Code de restriction en tunnels (ADR)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Ajouté
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié
16	Sources des données	Ajouté
16	Autres informations	Ajouté
	Flam. Liq. 2	H225

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'embalage des substances et des mélanges, modifiant et remplaçant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (EC) No 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP):	
Flam. Liq. 2	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)	
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	ECONET ETH99SP1
Code du produit	090E99SP1
Type de produit	Solvants
Groupe de produits	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	Solvant pour peintures, vernis, colle, encres d'imprimerie.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS HIGH TECH
ZI. de la Trinodière
28-80 LUGNY - FRANCE
T 02 40 56 07 77 - F 02 40 56 07 80 laboproduction@cms-high-tech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORIFLA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	

Liquide et vapeurs très inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	≥ 90	Flam. Liq. 2, H225
acétate d'éthyle	(N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (N° Index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	0 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457568-25	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. L'ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extingueur rapide à broude BC. Extinguteur rapide à mousse classe B. Extingueur rapide au CO₂. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la plaque ne peut pas s'éteindre. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT; Liquide et vapeurs très inflammables, Gaz/vapeur inflammable à tirer dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut se flammer en contact avec une érinçelle. Gaz/vapeur se propage aux ras du sol; risque d'inflammation. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sauveteuses

Procédures d'urgence

: Vétiler la zone de déversement. Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni érinçelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/épées le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des appareils de l'éclairage antétincelles et antidiéflagnants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'air. Travailleur sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la concentration dans l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenu. Porter un équipement de protection individuel. Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. : MATERIAU APPROPRIÉ: acier inoxydable, polypropylène, aluminium, MATERIAU A EVITER: plastiques. Métaux légers et alliages en présence d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	Alcool éthylique
Nom local	1900 mg/m ³
VME [mg/m ³]	1000 ppm
VME [ppm]	9500 mg/m ³
VLE [mg/m ³]	5000 ppm
VLE [ppm]	5000 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admissibles
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

2-propanolo (67-63-0)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	Alcool isopropylique
Nom local	980 mg/m ³
VLE [mg/m ³]	400 ppm
VLE [ppm]	400 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admissibles
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

acétate d'éthyle (141-78-6)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	Ethyl acetate
Nom local	

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

acétate d'éthyle (141-78-6)	
IOELV TWA (mg/m³)	734 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	200 ppm
IOELV STEL (mg/m³)	1468 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate d'éthyle
VME [mg/m³]	1400 mg/m³
VME [ppm]	400 ppm
VLE [mg/m³]	1468 mg/m³
VLE [ppm]	400 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraintantes Article R412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle:	Masque à gaz avec type de filtre A. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.
Vêtements de protection - sélection du matériau:	OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE; caoutchouc au butyle, viton. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE; néoprène, tétrafluoréthylène. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE; caoutchouc nitrile, polyéthylène. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE; caoutchouc naturel. PVA. PVC
Protection des mains:	Gants
Protection oculaire:	Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de protection
Protection des voies respiratoires:	Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité	
10.1. Réactivité	Réagit violemment avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts); risque d'incendie/explosion (accu). Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Liquide et vapeurs très inflammables.
10.2. Stabilité chimique	Pas d'informations complémentaires disponibles



Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Controle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité Orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 orale	83 000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (lapin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	125 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

2-propanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	16400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, lapin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 10000 ppm (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

acétoïde (141-78-6)

DL50 orale rat	10200 mg/l de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/l de poids corporel (24h cliff method, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Provoque une sévère irritation des yeux. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
-------------	------------------------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol (64-17-5)

NOAEL (subchronique orale, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

Viscosité, cinématique : 0.489 - 2.552 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Attention! La substance est absorbée par la peau. Non irritant pour la peau. Pas nocif ingéré. Pas nocif par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air : Non dangereux pour la couche d'ozone.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aigle) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ECONET ETH99SP1

CL50 poisson 1 : 230 – 14200 mg/l 96h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale
CE50 Daphnie 1 : Acétate d'éthyle : 154 mg/L (48 h, Daphnia magna, Littérature)
CE50 72h algues 1 : Ethanol : 275 mg/L Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée). Valeur expérimentale, Taux de croissance)

éthanol (64-17-5)

CL50 poisson 1 : 15300 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
CE50 72h algues 1 : 275 mg/l Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 201, Chlorella vulgaris, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CER50 (eau)	275 mg/l Source: ECHA
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organismes (species): Daphnia magna Durat... 9 d'

2-propanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	3640 – 10000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas. Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Légal)
CE50 Daphnie 1	154 mg/l (48 h, Daphnia magna, Littréature)

acétate d'éthyle (141-78-6)

CL50 poisson 1	230 mg/l (US EPA, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	154 mg/l (48 h, Daphnia magna, Littréature)

12.2. Persistance et dégradabilité

ECONET ETH99SP1

Persistante et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau, bonne dégradabilité dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 – 1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 – 2,23 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 – 2,4 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	Ethanol : 0,43

ethanol (64-17-5)

Persistante et dégradabilité	Biodegradable dans le sol. Facilement biodegradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 – 0,967 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,7 g O ₂ /g substance
DThO	2,1 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,43

2-propanol (67-63-0)

Persistante et dégradabilité	Biodegradable dans le sol. Biodegradable dans le sol en conditions anaérobies.
	Facilement biodegradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
DThO	2,4 g O ₂ /g substance

acétate d'éthyle (141-78-6)

Persistante et dégradabilité	Biodegradable dans le sol. Facilement biodegradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 g O ₂ /g substance

acétate d'éthyle (141-78-6)

Persistante et dégradabilité	Biodegradable dans le sol. Facilement biodegradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O ₂ /g substance
DThO	1,82 g O ₂ /g substance

ECONET ETH99SP1

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
ECONET ETH99SP1	

FBC poisons 1

1 – 30 3 jours, système statique
FBC poisons 1

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Composant

éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XII
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XII
acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XII
Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

UN 1170	UN 1170	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II, (D/E)	3	
3					
					Pollutant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre	
Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 144, 601
Quantités limitées (ADR)	: 1
Quantités exceptionnelles (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citernes (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales deu transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

IMDG

14.1. Numéro ONU

UN 1170

UN 1170

ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Description document de transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Indications supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1. Réglementations UE	

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entité ou description
3(a)	ECONET ETH99SP1 ; éthanol ; 2-propanol ; acétale d'éthyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger claires, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2, à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3(b)	ECONET ETH99SP1 ; 2-propanol ; acétate d'éthyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-dessus, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008; Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ECONET ETH99SP1 ; éthanol ; 2-propanol ; acétate d'éthyle	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Solvant organique

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France	No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331;text		Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :	A	2
4331.1		1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	
4331.2		2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3		3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Phrases supplémentaires	Ajouté	
	Infamnabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
	Code de classification (RID)	Ajouté	
			Quantités limitées (IMDG)
			Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)
			Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)
			Propriétés et observations (IMDG)
			N° FS (Diverglement)
			N° FS (Feu)
			Quantités limitées (IMDG)

			N° ONU / RID	Ajouté
			Nombre de consignes bleus (ADN)	Ajouté
			Ventilation (ADN)	Ajouté
			Équipement exigé (ADN)	Ajouté
			Transport admis (ADN)	Ajouté
			Quantités exceptionnées (ADN)	Ajouté
			Quantités limitées (ADN)	Ajouté
			Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté
			Colis express (RID)	Ajouté
			Catégorie de transport (RID)	Ajouté
			Codes-clé pour les citermes RID (RID)	Ajouté
			Dispositions spéciales pour citermes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
			Instructions pour citermes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté
			Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté
			Instructions d'emballage (RID)	Ajouté
			Quantités exceptionnées (RID)	Ajouté
			Quantités limitées (RID)	Ajouté
			Dispositions spéciales (RID)	Ajouté
			Code ERG (IATA)	Ajouté
			Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté
			Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
			Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté
			Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
			Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
			Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
			Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
			Quantités exceptionnées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté
			Propriétés et observations (IMDG)	Ajouté
			N° FS (Diverglement)	Ajouté
			N° FS (Feu)	Ajouté
			Quantités limitées (IMDG)	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté	4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté	4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté	4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté	
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté	5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
Quantités例外ées (IMDG)	Ajouté	5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié	
Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté	5.2	Danger d'incendie	Modifié	
Dispositions spéciales des transports -Exploitation (ADR)	Ajouté	5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
Code-citernes (ADR)	Ajouté	6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté	6.1	Équipement de protection	Modifié	
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté	6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté	6.3	Procédures de nettoyage	Modifié	
Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté	6.3	Autres informations	Ajouté	
Véhicule pour le transport en citernes	Ajouté	6.3	Pour la rétention	Modifié	
Code de classification (ADN)	Ajouté	6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté	
Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté	7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté	7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
Désignation officielle de transport (IMDG)	Ajouté	7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
Désignation officielle de transport (IATA)	Ajouté	7.2	Measures techniques	Ajouté	
Raison, quand non classé	Ajouté	7.2	Informations sur le stockage en commun	Modifié	
Type de produit	Ajouté	8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Ajouté	
Forme du produit	Modifié	8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
Groupe de produits	Modifié	8.2	Contrôles techniques appropriés	Ajouté	
Solvant organique	Ajouté	9.1	Point de fusion	Modifié	
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Ajouté	9.1	Point d'éclair	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	Point d'ébullition	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté	
2.2	Phrases-S	Enlevé	9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté
2.2	Phrases R	Enlevé	9.1	Limites explosives (g/m³)	Modifié
2.2	Symboles de danger	Enlevé	9.1	Limites explosives (vol %)	Modifié
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	9.1	Viscosité, dynamique	Modifié
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté
			9.1	Log Pow	Modifié
			9.1	Solubilité dans les solvants organiques	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Réf. de Document : RICHÉE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté
11.1	Groupe IARC	Enlevé
12.1	CL50 poison 1	Ajouté
12.1	Ecologie - général	Ajouté
12.1	Ecologie - air	Ajouté
12.1	CE50 72h algues 1	Ajouté
12.1	CE50 Daphnie 1	Ajouté
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Ajouté
12.2	DTHO	Ajouté
12.2	Demande chimique en oxygène (DCO)	Ajouté
12.2	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté
12.2	DBO (% de DTHO)	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.3	FBC poissons 1	Ajouté
12.3	Log Pow	Modifié
12.4	Log Koc	Ajouté
12.4	Tension superficielle	Ajouté
12.4	Ecologie - sol	Ajouté
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ajouté
13.1	Indications complémentaires	Ajouté
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADN)	Ajouté
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Modifié
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté
14.6	Quantités exceptionnelles (ADR)	Ajouté
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté

ECONET ETH99SP1

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.6	Code de restriction en tunnels (ADR)	Modifié
14.6	Règlement du transport (ADR)	Enlevé
15.1	Teneur en COV	Ajouté
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouté

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2	H319	

La classification respecte

: ATP 8

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

FDS no. 425.488

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Momenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
Téléphone: +49-89-9003-220
Télifax: +49-89-9003-500
E-Mail: product-safety@huber-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

-  GHS02 flammable liquid

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

-  GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger

-  GHS02
-  GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Page : 3/12

Révision: 07.01.2021

Nom du produit **BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

Numéro de version 1

Numéro de version 1

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
- Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, esters avec le pentaérythritol

1-éthoxipropan-2-ol
Acides résiniques et acides colophaniques, acétale d'éthyle

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/dé de ventilation/d'éclairage) antidiéflagrant, P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P405 Garder sous clé.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Numéro de version 1

(suite de la page 1)

3.1 Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-0-24 1-éthoxipropan-2-ol

EINECS: 216-745-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, esters avec le pentérythritol

Numéro CE: 305-514-1 Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx

Titanium phosphate complex (polymer)

Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane,mono [(diehydolamino)alkyl] ether

Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119458595-17-xxxx

(suite de la page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Numéro de version 1

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

3.3 Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-0-24 1-éthoxipropan-2-ol

EINECS: 216-745-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, esters avec le pentérythritol

Numéro CE: 305-514-1 Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx

Titanium phosphate complex (polymer)

Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane,mono [(diehydolamino)alkyl] ether

Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119458595-17-xxxx

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Numéro de version 1

3.4 Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

apres inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

apres contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

apres contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

apres ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des événements soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Retirer le cas échéant les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source possible d'incendie. Bien ventiler les locaux.

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 3)

FR —

(suite page 4)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision : 07.01.2021

Numeró de version 1

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

6.4 Rétention à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-surveil sur le lieu de travail)

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et l'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.

Équipement de protection individuel, cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les déps d'encre nitrocellulosique séchée sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEP sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélangier avec d'autres déchets.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Les entrées ou les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur électrique. La résistance doit être inférieure à 10 Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHS allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs). Réglement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (20-30%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Value à long terme: 19000 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm

Value à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

1569-02-4 4-ethoxypropan-2-ol

Derrière DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Derrière DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités avec le pentaérythritol

Derrière DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

1569-02-4 4-ethoxypropan-2-ol

PNEC 1.97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0.22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités avec le pentaérythritol

PNEC 0.249 mg/kg (soil)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021
Numéro de version 1
Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 5)	
· PNEC STP 11.26 mg/l (soil)	
· 8.2 Contrôles de l'exposition	
· Équipement de protection individuelle :	
· Protection respiratoire :	
· L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.	
· Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.	
· Protection des mains :	
· En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.	
· Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.	
· Matière des gants	
· Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Etzenzell, e-mail : vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374) :	
Gant de protection recommandé: Nr. 898/ Butiglycol / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 280 min. Lors d'un contact permanent Nr. 890/ Vinylol / Vinyle / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection	
· Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.	
· Temps de pénétration du matériau des gants	
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.	
· Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.	
· Protection du corps :	
· Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.	
· Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Aspects:	liquide
· Forme :	selon désignation produit
· Couleur :	faible, caractéristique
· Odeur :	Non déterminé.
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	Non déterminé.
· Point de fusion :	20 °C.
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Non déterminé.

(suite page 7) _____ FR _____ (suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021
Numéro de version 1
Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 6)	
· Danger d'explosion :	
· Limites d'explosivité :	
· inférieure : 1.3 Vol %	
· supérieure : 15 Vol %	
· Pression de vapeur :	
· Densité à 20 °C: 0.963 g/cm³	
· Densité relative:	
· Densité de vapeur:	
· Vitesse d'évaporation:	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
· Viscosité :	
· dynamique : Non déterminé.	
· cinématique : Non déterminé.	
· solvants organiques : 60-80 %	
· eau : <0.06 %	
· 9.2 Autres informations	
· Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :	Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins, afin d'éviter toute réaction exothermique.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager..

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.
Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut préférer dans le corps par la peau."
· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8) _____ FR _____ (suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 07.01.2021

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**1569-02-4 1-téthoxypropan-2-ol**

- Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

- Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)
- Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

9481-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

6851-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane,mono [[diethylamino]alkyl] ether

- Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :**Indications toxicologiques complémentaires :**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent entraîner la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 6)

12.1 Toxicité aquatique :**1569-02-4 1-téthoxypropan-2-ol**

- Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 : 24 h)
- Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50, 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50 : 96h)
- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50, 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50, 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50 : 96 h)
- Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50, 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50, 48 h)

6851-96-6 Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane,mono [(diethylamino)alkyl] ether

- Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)
- Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algue)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets 08 03 / 13 : déchets d'entres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· Emballages non nettoyés : déchet

Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA

UN1210

FR

FR

(suite page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
3

· Étiquette
3

· IMDG, IATA



· Class
3

· Label
3

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.4 Groupe d'emballage

Polluant marin :

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

Indice Kemler : 33

No EMS :

Stowage Category B

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

Quantités acceptées (EQ)

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

FR —

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

(suite de la page 10)

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

· "Règlement type" de l'ONU:
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV-Teneur 63,79 %

· Suisse COV décret 633.79 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont pas de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abbreviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Nom du produit BLACK PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, bioaccumulative and Toxic
 VPvB: very Persistent and very bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides infinflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1a
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR —

(suite de la page 11)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit **black quadri GFU 69GU501690**
 - FDS no.: 384.054
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encriers d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur :
 - huber group Deutschland GmbH
 - Feldkirchener Str. 15
 - 85551 Kirchheim
 - Service chargé des renseignements :
 - Département pour la sécurité de produits.
 - Telephone: +49-89-9003-220
 - Telefax: +49-89-9003-500
 - E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 - Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

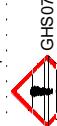
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



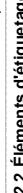
GHS02 flammable liquid

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

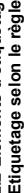


GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



GHS02 dangerous for the environment



GHS07 dangerous for the environment

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-éthoxypropan-2-ol

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentatérythritol

acétate d'éthyle

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une severe irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES CHEVEUX: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clé.

P501 Eliminer le conteneur/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, ≥5-<10%

Numéro CE: 305-514-1 esters avec le pentatérythritol

Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx

Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane,mono [(diethyl amino) alkyl] ether

Eye Irrit. 2, H319

(suite de la page 3)

FR —

(suite de la page 4)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

· après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

· après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

· après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

· après ingestion :

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refrroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

Ne pas respirer les vapeurs.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite de la page 3)

FR —

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numeréro de version 1

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numeréro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux réglements locaux dans les containers prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que toute source possible d'incendie.
Lors de transfavements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les flûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les débuts d'encre nitrocellulosique séchée sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la jurisdiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'à aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numeréro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 3)

6.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(suite de la page 4)

6.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 9: Informations sur l'assainissement et la sécurité

(suite de la page 3)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que toute source possible d'incendie.
Lors de transfavements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les flûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
Les débuts d'encre nitrocellulosique séchée sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la jurisdiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'à aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 5)

141-78-6 acétylate d'éthylePNEC 0,22 mg/kg (sol) /
PNEC STP 650 mg/l (STP)**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipements de protection individuel :****Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé :

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque

Nr. 888 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 880 Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.**Protection du corps :**

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme :

Couleur :

Odeur :

Seuil olfactif :

Valeur du pH:

Modification d'état**Point de fusion :****Point d'éclair :**

liquide

selon désignation produit
faible, caractéristique
Non déterminé.

(suite page 7)

FR —

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde de diazote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

(suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8/12

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 7)

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-ethoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Inhalatoire LD50 8.100 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)
141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50 100 mg/m³ (Ratte) (4h)
68551-96-6 Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane,mono [[diethylamino]alkyl] ether

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition quotidienne indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9) _____ FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 9/12

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 8)

· Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité aiguë : Compte tenu ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

· 12.1 Toxicité : Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

Toxicité aquatique :
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50 ; 72 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E50; 48 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (E50; 48 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 7/1 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

68551-96-6 Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane,mono [(diethylamino)alkyl] ether

Fish toxicity 100-1.000 mg/l (Fish) (LC50)

Algae toxicity 100-1.000 mg/l (Algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VpVb

· PBT: Non applicable.

· VpVb: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets 08 03 13 : déchets d'enfers autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· Emballages non nettoyés : déchet

· Recommandation : Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 10/12

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU

UN1210

· 14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

UN1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

· 14.4 Groupe d'emballage



· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kamler :

· No EMS :

· Stowage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exemptées (EQ)

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 500 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 11/12

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 9)

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

ADR

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

· 14.4 Groupe d'emballage



· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kamler :

· No EMS :

· Stowage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exemptées (EQ)

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 500 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 11/12

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 10)

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV-Teneur 61.27 %

· Suisse COV détect 61.27 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisation peut provoquer un allergie cutanée.

H317 Peut provoquer une sévère irritation des yeux.

H319 Provoque une irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Peut provoquer une irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1 Révision: 15.10.2019

Nom du produit black quadri GFU 69GU501690

(suite de la page 11)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LD50: Lethal dose, 50 percent.
 LC50: Lethal concentration, 50 percent.
 PBT: Persistent Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

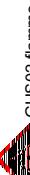
Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

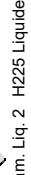
- 1. Identificateur de produit
 - Nom du produit **Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524**
 - FDS no. 145.738
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Emploi de la substance / de la préparation Encrets d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur :
 - Feldkirchener Str. 15
85551 Kirchheim
 - Service chargé des renseignements :
 - Département pour la sécurité de produits.
 - Téléphone: +49-89-9003-220
 - Telefax: +49-89-9003-500
 - E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 - Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

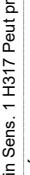
- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumariate, esters avec le pentäérythritol
 - (suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une severe irritation des yeux.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.
- P281 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Eliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Références aux évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques/n'est pas valable pour les préparations non pigmentées communes les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

EINECS: 205-500-4
CAS: 94581-15-4
Reg.nr.: 01-2119475/03-46-xxxx

acétate de déthyle
Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
esters avec le pentalérythritol
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3-<5%

Numéro: 305-514-1
Reg.nr.: 01-211948585-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

- En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- Après inhalation : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
- Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 1)

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une severe irritation des yeux.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.
- P281 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Eliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Références aux évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- 5.2 Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- 5.3 Produits d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.
- 5.4 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- 5.5 Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les, récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- 5.6 Conseils aux pompiers
- 5.7 Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 5.8 Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.2 Eloigner toute source possible d'incendie.
- 6.3 Bien ventiler les locaux.
- 6.4 Ne pas respirer les vapeurs.
- 6.5 Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou dégouts, informer les autorités compétentes.
- 6.6 Protection de l'environnement
- 6.7 Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- 6.8 Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Eviter l'utilisation de solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- 7.2 Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- 7.3 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
- 7.4 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 2)

après contact avec la peau :
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

- Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer déventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- 5.2 Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- 5.3 Produits d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.
- 5.4 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- 5.5 Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les, récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- 5.6 Conseils aux pompiers
- 5.7 Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 5.8 Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.2 Eloigner toute source possible d'incendie.
- 6.3 Bien ventiler les locaux.
- 6.4 Ne pas respirer les vapeurs.
- 6.5 Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou dégouts, informer les autorités compétentes.
- 6.6 Protection de l'environnement
- 6.7 Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- 6.8 Nettoyer de préférence avec un nettoyant. Eviter l'utilisation de solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- 7.2 Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- 7.3 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
- 7.4 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

FR —



Page : 4/11

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 3)

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre rejetés de la rotative doivent être utilisés des outils anti-électricité.

Utiliser le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les débôts d'encre nitrocellulosique séchent très rapidement. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagées par les tuyaux d'alimentation, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

· **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10¹⁰ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VwS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

(suite page 5)

FR —

(suite page 6)

FR —

Page : 5/11	Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31	Date d'impression : 15.10.2019	Numéro de version 2	Révision: 14.10.2019

(suite de la page 3)	(suite de la page 4)
64-17-5 éthanol (30-50%)	VME: Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle (25-<10%)	VME: Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)	VME: Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm · DNEL
141-78-6 acétate d'éthyle	Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human) Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m ³ (Human)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythrato	Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic) Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m ³ (Human) (chronic; systemic) · PNEC
141-78-6 acétate d'éthyle	PNEC 0,22 mg/kg (soil) PNEC STP 650 mg/l (STP)
94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythrato	PNEC 0,249 mg/kg (soil) PNEC STP 1,26 mg/l (soil)
· 8.2 Contrôles de l'exposition individuel :	· Protection respiratoire : L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés. Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
· Protection des mains :	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
· Matériau des gants	Matériau des gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes testé selon la norme EN374: Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement/Remarque Nr. 898/Butoject/Buly/0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent Nr. 890/Vitoject/Vilon/0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 2
Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 2
Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
- Protection du corps : Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
- Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rat/b)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentäérythrilo

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent entraîner la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et (suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 2
Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 7)

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

Non déterminé.

dynamique :

Non déterminé.

cinétique :

Non déterminé.

solvants organiques

30-50 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 2 Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 7)

une absorption à travers l'épiderme.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinatives

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Complexe tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96 h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algue toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets : déchets contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés : déchet

Recommandation : Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR—

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

(suite de la page 8)
Des fluides vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR



3 (F1)

3



3 (F1)

3

- | | |
|---|--|
| · Classe | 3 |
| · Label | 3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | II |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Indice Kemler : | 33 |
| · No EMS : | F-E,S-D |
| · Storage Category | B |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | E2 |
| · Quantités例外ées (EQ): | 5L |
| · Quantités limitées (LQ): | Code:E2 |
| · Quantités例外ées (EQ): | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml |

(suite page 10)

FR—

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

(suite de la page 9)

Numéro de version 2

(suite de la page 9)

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

(suite de la page 9)

Code de restriction en tunnels D/E

(suite de la page 9)

· Catégorie de transport 1 IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 9)

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV -Teneur 36,97 %

· Suisse COV décret 36,97 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abbreviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

(suite de la page 10)

Numéro de version 2

(suite de la page 10)

Nom du produit Blanc GFU HAUTE OPACITE 77GU344524

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2, Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2, Lesions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1, Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4, Dangereux pour le milieu aquatique à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

Date d'impression : 24.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit **ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur :
 - Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim
 - Service chargé des renseignements :
 - Département pour la sécurité de produits.
Téléphone:+49-89-9003-220
Téléfax:+49-89-9003-500
E-Mail: product-safety@hubergruppe.com
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 - Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

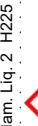
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 1)

- Mentions de danger
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel (électrique/ventilation/déclaireau) antidiéflagrant.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/umées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
 - P501 Continuer à rincer.
 - Eliminer le contenant/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

· Composants contribuant aux dangers:	Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol
CAS: 9458-11-5	pentaérythritol
Numéro CE: 305-514-1	
Reg.n.: 01-2119485895-17-xxxx	
CAS: 141-78-6	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413
EINECS: 205-500-4	acétate de déhydrole
Reg.n.: 01-2119475103-46-xxxx	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
CAS: 77-99-6	propylidyneméthanol
	Repr. 2, H361fd

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : En cas d'apparition de symptômes ou en cas de douleur, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
- En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Nom du produit : **ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW**

(suite de la page 2)

Après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

Après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Retirer à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Elonger toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux réglements locaux dans les containers prévus à cet effet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

Nom du produit : **ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être éliminés obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-électricité.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équiper de protection individuelle: cf. section 8. Respecter les instructions des fûts concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les débâts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des autres dégagées de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEEF sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélangier avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvases doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur électriqué. La résistance doit être inférieure à 10⁶ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200). Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker conformément à la législation des eaux (WGW allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple l'AWS), règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 ethanol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valueur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (3-<5%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm

Valueur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

109-60-4 acétate de propyle (<1%)

VLEP Valeur à long terme: 840 mg/m³, 200 ppm

PNEC

VLEP Valeur momentanée: 380 mg/m³, 400 ppm

DNEL

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol
Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

PNEC

PNEC 0,249 mg/kg (sol)

PNEC STP

1,26 mg/l (sol)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)

PNEC STP

650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire, telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14:387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN574)

(suite de la page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

(suite de la page 5)

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 5)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque
Nr. 888: Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 889: Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le point de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

liquide
selon désignation produit

fiable, caractéristique
Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

- Viscosité : dynamique : Non déterminé.
- cinétique : Non déterminé.
- solvants organiques 30-50 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxide de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

- (suite de la page 7)
- néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.
- Effets CMR (cancérogène), mutagène et toxique pour la reproduction
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répétatif avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aigüe : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
- 11.2.1 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol
- Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
- 11.2.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 11.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

- RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
- Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.
- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :

- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol
- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)
- 141-78-6 acétate d'éthyle
- Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

- 12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Ne pas lasser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets : déchets d'encres contenant des substances dangereuses
- Emballages non nettoyés : déchet

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 1

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

- Viscosité : dynamique : Non déterminé.
- cinétique : Non déterminé.
- solvants organiques 30-50 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

- RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxide de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répétatif avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aigüe : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
- 11.2.1 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol
- Oral LD50 5.620 mg/kg (Rat)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
- 11.2.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.1 Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Indications toxicologiques complémentaires : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numeró de version 1

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numeró de version 1

Nom du produit ENHANCED HIGH ADHESION WHITE GSW

(suite de la page 8)

- Recommandation :
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des flûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 Designation officielle de transport de l'ONU UN1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE
- IMDG, IATA PRINTING INK
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR



Classe 3
Étiquette 3



Class 3
Label 3

14.4 Groupe d'emballage II

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Indice Kemler : 33

No EMS : F,E,S-D

Storage Category B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil BC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR E2

Quantités acceptées (EQ):

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Date d'impression : 24.09.2020

Révision: 24.09.2020

Numeró de version 1

· Quantités limitées (LQ)
Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
2
DIE

· Catégorie de transport
· Code de restriction en tunnels

· IMDG
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV :Teneur 47,43 %

· Suisse COV décret 47,44 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 14.10.2019

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 11/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Révision: 24.09.2020

Numéro de version 2

(suite de la page 10)

- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Acronymes et abréviations :**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - ATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DINEL: Denied No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Letal concentration, 50 percent
 - LD50: Letal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - VP-^aB: Very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Repl. 2: Toxique pour la reproduction – Catégorie 2
 - STOT SE 3: toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR —

1.1 Identificateur de produit

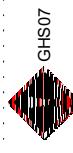
- Nom du produit **Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808**
- FDS no. 263-454
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : huber group Deutschland GmbH Feldkirchner Str. 15 85551 Kirchheim
- Service chargé des renseignements : Département pour la sécurité de produits Telephone: +49-89-9003-444 b2w. -390 Fax: 089-9003-505
- E-Mail: product-safety@hubergroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

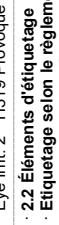
- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



- 2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



Mention d'avertissement Danger

- Mention de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 1)

- Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel électrique/d'ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P501 Eliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumariaïte, esters avec le pentaérythritol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques/n'est pas valable pour les préparations non pigmentées communes les allongements ou les vernis de dispers) et additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475/03-46-xxxx	acétate déthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥5-<10%
CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Reg.nr.: 01-2119462/92-32-xxxx	1-éthoxypropan-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	5-10%
	Titanium phosphate complex (polymer) Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, ≥0, 1-<1%	≥1-<2,5%

CAS: 94581-15-4
Numéro CE: 305-514-1
Reg.nr.: 01-211948585-17-xxxx

Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le pentaérythritol
Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413
Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR —

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
- Indications générales :**
 - En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
 - En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- Après inhalation :**
 - Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
 - Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.
- Après contact avec la peau :**
 - Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
 - Après contact avec les yeux :
 - Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
 - Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité ou du mélange
 - Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
 - Refrroidir à l'eau les récipients fermés, se trouvant près de l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- 5.3 Conseils aux pompiers**
 - Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Bien ventiler les locaux.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
 - Nettoyer de préférence avec un nettoyeant. Eviter l'utilisation de solvants.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:**

(suite page 4)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 3)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail). Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que toute source possible d'incendie. Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les départs d'encré nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit. Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails. Ne pas manger avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les installations et le matériel électrique doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Garder les récipients bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

(suite de la page 3)

(suite de la page 4)

*** RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50 %)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10 %)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1 %)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythrilo

DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)
PNEC
· PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)
PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythrilo

PNEC 0,249 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,25 mg/l (soil)

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la jurisdiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

(suite de la page 5)

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
 - **Protection respiratoire :**
L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaire pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.
 - **Protection des mains :**
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - **Matériau des gants**
Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque
Nr. 888 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
Nr. 890 Viroject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection
Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.
 - **Protection du corps :**
Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

(suite de la page 5)

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 5)

- **Danger d'explosion :**
 - Limite d'explosivité : inférieure : Non déterminé.
 - Limite d'explosivité : supérieure : 3,5 Vol %
 - Pression de vapeur : 15,0 (vo) %
 - Densité à 20 °C: Non déterminé.
 - Densité relative : 1,0639 g/cm³
 - Densité de vapeur: Non déterminé.
 - Dans l'eau : Non déterminé.
 - Vitesse d'évaporation: Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Solvant entièrement mélangeable à l'eau
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
 - dynamique : Non déterminé.
 - cinématique : Non déterminé.
 - solvants organiques 50-60 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.
- **10.7 Risques pour l'environnement :**
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le médicament a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (suite page 8)

(suite page 7)

FR —

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect**
- **Forme :** liquide
- **Couleur :** selon désignation produit
- **Odour :** faible, caractéristique
- **Saül olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:**
- **Modification d'état**
- **Point de fusion :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** 14 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité :** Non déterminé.

(suite de la page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 8/12

Page : 8/12

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (ratte)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (ratte)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (ratte)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent entraîner la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

FR —

Page : 9/12
Page : 8/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2

Page : 8/12

Page : 8/12

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 7)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aquatique :

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)

12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT: Non applicable.

VPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets : déchets d'encres contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés : déchet

Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

PBT: Non applicable.

VPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/ATA).

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 10/12

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



ADR

· Classe 3
Label 3
· IMDG, IATA 3



IMDG, IATA

- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kamler : 33
- No EMS : F-E S:D B
- Stowage Category II
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

- 5L Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

- 5L Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

- (suite page 11)
- FR —
- FR —

· "Règlement type" de l'ONU:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 11/12

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 10)

· ADR



ADR

· Etiquette

· IMDG, IATA



IMDG, IATA

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR
- IMDG, IATA
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kamler : 33
- No EMS : F-E S:D B
- Stowage Category II
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

- 5L Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

- (suite page 11)
- FR —
- FR —

· "Règlement type" de l'ONU:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 11/12

Révision: 14.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

(suite de la page 9)

· ADR



ADR

· Etiquette

· IMDG, IATA



IMDG, IATA

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR
- IMDG, IATA
- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Indice Kamler : 33
- No EMS : F-E S:D B
- Stowage Category II
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

- 5L Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

- (suite page 11)
- FR —
- FR —

· "Règlement type" de l'ONU:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 12/12

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 14.10.2019

Nom du produit Blanc High Speed/HST LV GSW 77GW481808

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR —

—

Page 1/12

Page 1/12

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by

Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Revision: 05.01.2021

Printing date 05.01.2021 Version number 1

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1 Product identifier

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

MSDS no. 424-875

1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

1.3 Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites

Application of the substance / the mixture Printing inks

1.4 Details of the supplier of the safety data sheet

Informing department:

Product Safety hubergroup

Telephone: +49 89-9003-220

Telefax: +49 89-9003-500

E-mail: product-safety@hubergroup.com

SECTION 2: Hazards identification

2.1 Classification of the substance or mixture

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



GHS02 flame

Flam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.



GHS07

STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

2.2 Label elements

Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008

The product is classified and labelled according to the CLP regulation.

Hazard pictograms



GHS02

GHS05

GHS07

(Contd. on page 2)

—

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 1)

- Signal word Danger
- Hazard-determining components of labelling:

Propyl alcohol

Ethyl acetate

Hazard statements

H225 Highly flammable liquid and vapour.

H318 Causes serious eye damage.

H336 May cause drowsiness or dizziness.

Precautory statements

P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.

P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].

P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.

P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.

P405 Store locked up.

P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

2.3 Other hazards This information is provided by the present Material Safety Data Sheet.**Results of PBT and vPvB assessment**

· PBT: Not applicable.

· vPvB: Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients**3.2 Chemical characterisation: Mixtures****Dangerous components:**

CAS: 71-23-8

EINECS: 200-746-9

Reg.nr.: 01-21194876-1-29-xxx

Propyl alcohol

Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336

10-15%

CAS: 141-78-6

EINECS: 205-500-4

Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxx

Ethyl acetate

Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

10-15%

Titanium phosphate complex (polymer)

Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

≥1-≤2.5%

· Additional information For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

(Contd. on page 3)

(Contd. on page 4)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures**4.1 Description of first aid measures****General information**

In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.

In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.

After inhalation

Remove to fresh air.

Keep patient warm and at rest.

After skin contact

Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.

After eye contact

Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.

After swallowing Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.

· 4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed No further relevant information available.

· 4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures**5.1 Extinguishing media**· Suitable extinguishing agents Alcohol resistant foam, CO₂, powders, water spray.

· For safety reasons unsuitable extinguishing agents Water jet.

5.2 Special hazards arising from the substance or mixture

Appropriate breathing apparatus may be required.

Cool closed containers exposed to fire with water.

5.3 Advice for firefighters

Protective equipment: No special measures required.

Additional information Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures**6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**

Exclude sources of ignition.

Ventilate the area.

Avoid breathing vapours.

6.2 Environmental precautions:

Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.

(Contd. on page 4)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 3)

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.
- **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling
See Section 8 for information on personal protection equipment
See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

7.1 Precautions for safe handling

Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits.
Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material.
Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyd based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.

Information about protection against explosions and fires:

Solvent vapors are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.

7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Storage

· **Requirements to be met by storerooms and containers:**
Never use pressure to empty: container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully ressealed and kept upright to prevent leakage.

Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.

Keep container tightly closed. No smoking.

Containers which are opened must be carefully ressealed and kept upright to prevent leakage.

Further information about storage conditions:

Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.

(Contd. on page 5)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 4)

- Keep away from sources of ignition.
Note instructions on the label.
- **7.3 Specific end use(s)** No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

Additional information about design of technical systems:
If relevant apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

8.1 Control parameters

Components with critical values that require monitoring at the workplace:
Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

64-17-5 ethanol (30-50%)

WEI: Long-term value: 1920 mg/m³, 1000 ppm
SK
71-23-8 Propyl alcohol (10-15%)
WEI: Short-term value: 625 mg/m³, 250 ppm
Long-term value: 500 mg/m³, 200 ppm

141-78-6 Ethyl acetate (10-15%)

WEI: Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppm
Long-term value: 734 mg/m³, 200 ppm
67-63-0 Propan-2-ol (<1%)
WEI: Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppm
Long-term value: 998 mg/m³, 400 ppm

DNELs

71-23-8 Propyl alcohol
Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic; systemic)
71-23-8 Propyl alcohol
Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)
PNECs

141-78-6 Ethyl acetate

PNEC 2,2 mg/kg (soil)
PNEC STP 96 mg/l (STP)
(Contd. on page 6)

(Contd. on page 6)
GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 5)

- 141-78-6 Ethyl acetate
- PNEC 0.22 mg/kg (soil)
- PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Exposure controls**Personal protective equipment**

Breathing equipment:
The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

Protection of hands:

For prolonged or repeated contact use gloves.
Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.

Material of gloves

Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de with following specification (Laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name / Material / Thickness / Material / Breakthrough Time Remarks
Nr. 898/ Butiglycid / Butyl / 0.7 mm Level 6 > 480 min. by full contact
Nr. 890/ Vitoject / Viton 0.7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact

Penetration time of glove material

The exact break trough time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

Eye protection: Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.**Body protection:**

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.
All parts of the skin should be washed after contact.

SECTION 9: Physical and chemical properties**9.1 Information on basic physical and chemical properties****General Information****Appearance:**

Form: liquid

Colour: characteristic

(Contd. on page 7)
GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

(Contd. of page 6)

- Odour threshold: Not determined.
- pH-value: Not determined.
- Change in condition not determined
- Melting point/freezing point: 11 °C
- Flash point: Not applicable.
- Inflammability (solid, gaseous) Not determined.
- Decomposition temperature: Not determined.
- Self-ignifiability: Not determined.
- Explosive properties: Not determined.
- Critical values for explosion: Lower: approx. 2.1 Vol %
Upper: approx. 15 Vol %
- Vapour pressure: Not determined.
- Density at 20 °C: 0.903 g/cm³
- Relative density: Not determined.
- Vapour density: Not determined.
- Evaporation rate: Not applicable.
- Solubility in / Miscibility with Water: partly or not miscible
- Partition coefficient: n-octanol/water: Not determined.
- Viscosity: Not determined.
- dynamic: Not determined.
- kinematic: Not determined.
- Organic solvents: 60-80 %
- Water: <0.06 %
- Solid content: 32.4 %
- 9.2 Other information: No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity**10.1 Reactivity** No further relevant information available.**10.2 Chemical stability** No further relevant information available.**10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided:**

Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.4 Conditions to avoid No further relevant information available.**10.5 Incompatible materials:**

Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.

(Contd. on page 8)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

- (Contd. of page 7)
- 10.6 Hazardous decomposition products:**
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008). Liquid splashes: Get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention. Repeat or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis.

The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.

11.1 Information on toxicological effects

Acute toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

LD/LC50 values that are relevant for classification:**71-23-8 Propyl alcohol**

Oral LD50 6,500 mg/kg (rat)
Dermal LD50 4,032 mg/kg (rabbit)
Inhalative LC50 33,785 mg/m³ (rat)

141-78-6 Ethyl acetate

Oral LD50 5,620 mg/kg (rat)
Dermal LD50 >18,000 mg/kg (rabbit)

Inhalative LC50 56,000 mg/m³ (rat) (4h)

Skin corrosion/irritation Based on available data, the classification criteria are not met.

Serious eye damage/irritation Causes serious eye damage.

Respiratory or skin sensitisation Based on available data, the classification criteria are not met.**Additional toxicological information:**

Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction)

Germ cell mutagenicity Based on available data, the classification criteria are not met.

Carogenicity Based on available data, the classification criteria are not met.

Reproductive toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

Version number 1

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 8)

- STOT-single exposure**
May cause drowsiness or dizziness.
- STOT-repeated exposure** Based on available data, the classification criteria are not met.
- Aspiration hazard** Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

12.1 Toxicity**71-23-8 Propyl alcohol**

Fish toxicity	230 mg/l (fish) (LC50: 96h)
Daphnia toxicity	4,555 mg/l (fish) (LC50: 96 h)
Daphnia toxicity	3,644 mg/l (daphnia) (EC50: 48 h)
Algae toxicity	9,170 mg/l (algae) (EC50: 48 h)

141-78-6 Ethyl acetate

Fish toxicity	230 mg/l (fish) (LC50: 96h)
Daphnia toxicity	1/17 mg/l (daphnia) (EC50: 48h)
Algae toxicity	5,600 mg/l (algae) (EC50: 48h)

12.2 Persistence and degradability No further relevant information available.**12.3 Bioaccumulative potential** No further relevant information available.**12.4 Mobility in soil** No further relevant information available.**12.5 Results of PBT and vPvB assessment**

PBT: Not applicable.

vPvB: Not applicable.

12.6 Other adverse effects No further relevant information available.**SECTION 13: Disposal considerations****13.1 Waste treatment methods**

Recommendation Do not allow to enter drains.

European waste catalogue 08 03 13: waste ink other than those mentioned in 08 03 12**Uncleaned packaging:** Waste**Recommendation:**

Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.
Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contd. on page 10)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

- 14.1 UN Number UN1210
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 UN proper shipping name 1210 PRINTING INK
- ADR
- IMDG, IATA
- 14.3 Transport hazard class(es)
- ADR



- Class 3 (F+I) Flammable liquids.
- Label 3
- IMDG, IATA

- Class 3 Flammable liquids.
- Label 3
- IMDG, IATA
- 14.4 Packing group II
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Environmental hazards: No
- Marine pollutant: Warning: Flammable liquids.
F+I, S-D
- Kermer Number: 33
- EMS Number: B
- Storage Category 14.7 Transport in bulk according to Annex II of Marpol and the IBC Code Not applicable.
- Transport/Additional information:
- ADR
- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
(Contd. on page 11)

GB

(Contd. on page 12)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Contd. of page 10)

SECTION 15: Regulatory information

- Transport category 2
- Tunnel restriction code D/E
- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 PRINTING INK, 3, II
- UN "Model Regulation":

SECTION 16: Other information

- 15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture
- Directive 2012/18/EU
- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 50,000 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
- REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
- DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment – Annex II
- None of the ingredients is listed.
- National regulations
- The product is subject to classification in accordance with the prevailing version of the regulations on hazardous materials.
- VOC-Content (EU): 67.54 %
- Swiss VOC-Regulation 67.56 %
- 15.2 Chemical safety assessment: A Chemical Safety Assessment has not been carried out.

Relevant phrases

- H225 Highly flammable liquid and vapour.
- H228 Flammable solid.
- H318 Causes serious eye damage.
- H319 Causes serious eye irritation.
- H336 May cause drowsiness or dizziness.

(Contd. on page 12)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Revision date 05.01.2021

Version number 1

Trade name: BLEU PAQUIER / 0F047 GECKO FRONTAL UNI M

(Cont'd. of page 11)

H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Abbreviations and acronyms:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Global Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2
- Flam. Sol. 1: Flammable solids – Category 1
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation – Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 2

GB

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2021

Page : 1/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

FDS no. 425.487

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation
 - Encreς d'imprimerie

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Huber France SAS
Sélie Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Mommenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
Téléphone: +49 689-9003-220
Télécopie: +49 689-9003-500
E-Mail: product-safety@huber-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement Danger

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-éthoxipropan-2-ol

acétale d'éthyle

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidiéflagrant.

P241 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau, pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Composants contribuant aux dangers:

1-éthoxipropan-2-ol

Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6

acétate d'éthyle

Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

Titanium phosphate complex (polym)

Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de douleur, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)
FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

(suite de la page 2)

· après inhalation : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

· après contact avec la peau : Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

· après contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

· après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiquer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs seuil sur le lieu de travail.

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transfusions, prendre des précautions concernant la mise à terre et l'utilisation que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincellels.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.

Sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEP sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur électrique. La résistance doit être inférieure à 10⁴ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Refermer soigneusement tout récipient tenu main et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (20-30%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1500 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
· DNEL

1569-02-4 -éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
· PNEC

1569-02-4 -éthoxypropan-2-ol

PNEC 1.97 mg/kg (sol)
PNEC STP 1 250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0.22 mg/kg (sol)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition
· Équipement de protection individuel :
· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque
Nr. 886/Buject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent
(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produitCYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MRNr. 890/ Vloject / Vilon / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection
(suite de la page 5)

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:** liquide**Forme :** liquide**Couleur :** selon désignation produit**Odeur :** faible, caractéristique**Seuil olfactif:** Non déterminé.**valeur du pH:** Non déterminé.**Modification d'état****Point de fusion :** Non déterminé.**Point d'éclair :** 20 °C**Inflammabilité (solide, gazous) :** Non applicable.**Danger d'explosion :** Non déterminé.**Auto-entraînabilité :** Non déterminé.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.**supérieure :** 1,3 Vol %**Pression de vapeur :** 15 Vol %**Densité à 20 °C :** Non déterminé.**Densité relative:** 0,946 g/cm³**Densité de vapeur:** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.**Viscosité :** Non déterminé.**cinétique :** Non déterminé.**solvants organiques****9.2 Autres informations****Pas d'autres informations importantes disponibles.****(suite de la page 6)**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produitCYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MRNr. 890/ Vloject / Vilon / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection
(suite de la page 6)

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:** liquide**Forme :** liquide**Couleur :** selon désignation produit**Odeur :** faible, caractéristique**Seuil olfactif:** Non déterminé.**valeur du pH:** Non déterminé.**Modification d'état****Point de fusion :** Non déterminé.**Point d'éclair :** 20 °C**Inflammabilité (solide, gazous) :** Non applicable.**Danger d'explosion :** Non déterminé.**Auto-entraînabilité :** Non déterminé.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.**supérieure :** 1,3 Vol %**Pression de vapeur :** 15 Vol %**Densité à 20 °C :** Non déterminé.**Densité relative:** 0,946 g/cm³**Densité de vapeur:** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.**Viscosité :** Non déterminé.**cinétique :** Non déterminé.**solvants organiques****9.2 Autres informations****Pas d'autres informations importantes disponibles.****(suite de la page 6)****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Reactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.****10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.****10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Stable si l'on respecte les instructions consignées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone,

monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****1569-02-4 -ethoxypropan-2-ol**

Oral LD50 >5,000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8,1/10 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 >5,590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5,620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18,000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 55,56,000 mg/m³ (Ratte) (4h)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Indications toxicologiques complémentaires :**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, la foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront, par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact

(suite page 7)

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numeró de version 1

Nom du produit CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinantes

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10,000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5,465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5,600 mg/l (Algue) (EC50; 48h)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets 08 03 13; déchets d'encre autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

Emballages non nettoyés : déchet.

Recette : Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptionnées (EQ)

Catégorie de transport

FR —

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Nom du produit CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 7)

(suite de la page 6)

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), maritime (RID), ferroviaire (RF), et aérien (ICAO/IATA).

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

ADR

IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
3 (F 1)



Etiquette
IMDG, IATA

Label

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kamler : Non applicable.

No EMS : F-E,S-D

Stowage Category

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au règlement IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptionnées (EQ)

Catégorie de transport

5L, Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

(suite page 10)

FR —

FR

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

(suite de la page 9)

Nom du produit CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

Code de restriction en tunnels

D/I/E

(suite de la page 9)

(suite de la page 10)

Page : 11/11

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Page : 11/11

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

(suite de la page 10)

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

(suite de la page 10)

Nom du produit CYAN PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

Code de restriction en tunnels

D/I/E

(suite de la page 9)

(suite de la page 10)

Page : 11/11

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)**
- **Excepted quantities (EQ)**
- **5L**
- **Code: E2**
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- Maximum net quantity per unit of transport: 120 ENGRAVES D'IMPRIMERIE, 3, II

"Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - **ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil **bas** 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil **haut** 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVI Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

· Prescriptions nationales :

- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux

· COV-Tensur 65.81 %

· Suisse COV décret 65.81 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· H228 Matière solide inflammable.

· H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· H336 Peut provoquer commode ou vertiges.

· H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abbreviations:

· ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

· IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

· IATA: International Air Transport Association

· GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **cyan quadri GFU 63GU501689**

- FDS no. 384.052

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

huber group Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15

88551 Kirchheim

- Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits:

Telephone: +49 89-9003-220

Telefax: +49 89-9003-500

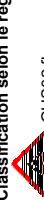
- E-Mail: produkt-safety@huber-group.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



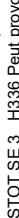
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- GHS02 flammable

- GHS07

- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



- GHS02

- 2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger



- GHS07

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
1-éthoxypropan-2-ol

(suite page 2)

FR —

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques/n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6 acétate déthyle
EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarat, 3-5%
Numéro CE: 305-514-1 esters avec le pentaérythritol
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

- (suite page 3)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

(suite de la page 2)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Envisager la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
- Utiliser ce matériel uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :

- Exigences concernant les lieux et contenueurs de stockage :
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

(suite de la page 4)

(suite de la page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

(suite de la page 2)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

- Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

5.4 Autres indications Recupérez l'eau d'extinction.
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Eloigner toute source possible d'incendie.
- Bien ventiler les locaux.
- Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
- Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

(suite page 5)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

Numéro de version 1

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (15-20%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (25-<10%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1.97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0.22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0.249 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.26 mg/l (soil)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières, sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez-vous référer au standard EU I4387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées : elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374):

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque Nr. 89B/Butiject/Buly/0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent Nr. 89D/Vitroject/Vilon/0,7 mm, Level 2 > 30 min. Lors de projection Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit

Odeur : faible, caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Modification d'état

Point de fusion :

Non déterminé.

20 °C

Point d'éclair :

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé.

Auto-inflammabilité :

(suite page 7)

FR –

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8/11

Révision: 15.10.2019

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 6)

- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité :
 - inférieure : 1,3 Vol %
 - supérieure : 15 Vol %
- Pression de vapeur :
- Pression à 20 °C:
- Densité relative:
- Densité de vapeur:
- Vitesse d'évaporation:
- Solubilité dans/miscomptibilité avec l'eau :
 - Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
 - Viscosité :
 - dynamique : Non déterminé.
 - cinématique : Non déterminé.
 - solvants organiques 60-80 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
 - 1569-02-4 1-éthoxypropane-2-ol
 - Oral LD50 > 5.000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 8,100 mg/kg (rat)
 - Inhalatoire LC50 > 9.590 mg/m³ (Ratte)
- 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)
 - Dermique LD50 > 18.000 mg/kg (rat)
 - Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol

- Oral LD50 > 2.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 > 2.000 mg/kg (Ratte)
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs contenues dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent entraîner la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.“

Des projections de liquides dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR —

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 10/11

Nom du produit cyan quadri GFU 63GU501689

(suite de la page 8)

· **Toxicité aquatique :****1569-02-4 -ethoxyporan-2-ol**

Fish toxicity > 10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétylate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumamate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
Algae toxicity > 100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)

· **12.2 Persistance et degradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation : Ne pas lasser passer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· Emballages non nettoyés : déchet

· Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

· **14.1 Numéro ONU**

UN 1210

1210 ENCRÉS D'IMPRIMERIE
PRINTING INK

(suite page 10)

—FR—

· "Règlement type" de l'ONU:

(suite page 11)

—FR—

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 10/11

· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****1569-02-4 -ethoxyporan-2-ol**

Fish toxicity > 10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétylate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumamate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)
Algae toxicity > 100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)

· **12.2 Persistance et degradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR

· Class 3

Label 3

· IMDG, IATA



· Classe 3 (F1)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Polluant marin :

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemier :

· No EMS :

· Storage Category

B

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptionnées (EQ)

· Code: E2

· Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

· Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

D/E

· **14.8 Catégorie de transport**· **Code de restriction en tunnels**

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:

(suite page 11)

—FR—

(suite page 11)

—FR—

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Page : 11/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- COV -Teneur 64.88 %
- Suisse COV décret 64.88 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

- ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Routé
- IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA International Air Transport Association
- GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS European List of Notified Chemical Substances
- CAS Chemical Abstracts Service division of the American Chemical Society
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Letal concentration, 50 percent
- LD50: Letal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables Catégorie 3
- Eye Irrit. 2: Lesions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

Mention d'avertissement Danger

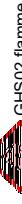
(suite page 2)

FR —

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-éthoxypropan-2-ol

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentérythritol

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES CHEVEUX: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clé.

P501 Eliminer le contenant/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas variable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119482-782-32-xxx

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119475-103-46-xxx

CAS: 9458-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, 3-<5%

Numér.CE: 305-514-1 esters avec le pentérythritol

Reg.nr.: 01-2119485-85-17-xxxx

1. H317; Aquatic Chronic 4, H413

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 3)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

Après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

Après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer déventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

Après ingestion :

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les récipients fermés, se trouvant près de l'incendie.

5.4 Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

5.5 Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source possible d'incendie.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeant. Eviter l'utilisation de solvants.

FR —

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail.

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité.

Les départs d'encres très nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagées de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements inclutants les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélanger avec d'autres liquides.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande), ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

(suite page 5)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures pratiques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50 %)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valueur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (-40,25%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,26 mg/l (soil)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Page : 6/12

Page : 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Page : 6/12

Page : 7/12

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaire pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 888 Butoject / Butyl/ 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890 Viroject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect :

Forme :

Couleur :

Odeur :

Saillit olfactif:

valeur du pH:

· Modification d'état

Point de fusion :

Point d'éclair :

Inflammabilité (solide, gazeux) :

Température de décomposition :

· Auto-inflammabilité :

(suite de la page 6)

Non déterminé.

1,3 Vol %

15 Vol %

Non déterminé.

0,87 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

(suite de la page 6)

Page : 6/12

Page : 7/12

Page : 8/12

FR —

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidiité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le médicament a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page : 6/12

Page : 7/12

Page : 8/12

FR —

FR —

FR —

FR —

FR —

Page : 6/12

Page : 7/12

Page : 8/12

FR —



Page : 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 -ethoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène, et毒ique pour la reproduction)

· Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

(suite de la page 7)

· 12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aquatique :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EL50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets 08 03 13 : déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· Emballages non nettoyés : déchet

· Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNI/263

1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

PAINT RELATED MATERIAL

(suite page 10)

FR —

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

(suite de la page 9)



· IMDG, IATA



3

3

II

II

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

33

F-E Ss:E

B

II

II

· Polluant marin :

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

I'utilisateur

Non applicable.

33

F-E Ss:E

B

II

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kamler :

33

No EMS :

· Stowage Category

Hazardous by nature

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au règlement IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

D/E



· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

FR —

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 11/12

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263, MATIÈRES PEINTURES, 3, II

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/EU

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV-Teneur 83,76 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni contrôlées ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

· ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2, Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3, Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2, Lesions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1, Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit décolorant quadri GFU 60GU501686

(suite de la page 11)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1. Identificateur de produit
 - Nom du produit **yellow quadri GFU 61GU501687**
- FDS no.: 384.047
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur :

huber group Deutschland GmbH
 Feldkirchner Str. 15
 85551 Kirchheim
 - Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
 Téléphone: +49 89-9003-220
 Telefax: +49 89-9003-500
 E-Mail: product-safety@huber-group.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 · Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

- Mention d'avertissement Danger
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 1-éthoxypropan-2-o

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, esters avec le pentäérythritol
acétate d'éthyle

Méritos de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P405 Garder sous clef.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

2.4 Résultats des évaluations PBT et vPvB

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

INECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

CAS: 141-78-6 acétate déthyle

INECS: 205-50-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraïte, 3-<5%

Numéro CE: 305-514-1 esters avec le pentäérythritol

Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales:

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR —

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. (suite de la page 2)

après inhalation :
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

après contact avec la peau :
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eloigner toute source possible d'incendie. Bien ventiler les locaux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet. Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques:
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Page : 5/11

Révision: 15.10.2019

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être utilisés des outils anti-étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les débuts d'encre nitrocellulosique séche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagées de l'humidité durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas manger avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la jurisdiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR —

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Page : 5/11

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Page : 6/11

Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures pratiques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (20-30 %)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10 %)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5 %)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human) (chronic, systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumariate, esters avec le pentäérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

PNEC

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumariate, esters avec le pentäérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,26 mg/l (soil)

(suite de la page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeréro de version 1

Révision: 15.10.2019

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaire pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

· Gant de protection recommandé :

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 888 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890 Viroject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect :

Forme :

Couleur :

Odour :

Saillitif :

valeur du pH:

· Modification d'état

Point de fusion :

Point d'éclair :

· Inflammabilité (solide, gazeux) :

· Température de décomposition :

· Auto-inflammabilité :

9.2 Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

9.3 Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

9.4 Viscosité :

9.5 Cinématique :

9.6 Solvants organiques

9.7 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le médicament a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 7/11

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 6/11

Révision: 15.10.2019

(suite de la page 6)

8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaire pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

· Gant de protection recommandé :

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 888 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 890 Viroject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

· Protection respiratoire :

Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le médicament a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 -ethoxypropan-2-ol

- Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 8.100 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

- Oral LD50 5.620 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
- Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

- Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
- Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

(suite page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets 08 03 13 : déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

· Emballages non nettoyés : déchet

· Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/ATA).

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1210

1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



· ADR

· Classe 3 (F+)
· Étiquette 3



· IMDG, IATA



· IMDG, IATA

· Class 3

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage II

· ADR, IMDG, IATA



· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· Indice Kamler : 33

· No EMS : F-E S-D B

· Stowage Category B

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport D/E

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· 5L Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

· "Règlement type" de l'ONU:

(suite page 11)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit yellow quadri GFU 61GU501687

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
COV-Teneur 68,20 %
Suisse COV décret 68.21 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abbreviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Rout

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service Division of the American Chemical Society

DNEL: Derived No Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

(suite de la page 10)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Nomero de version 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

· FDS no. 425.486

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
Téléphone:+49 89-9003-220
Téléfax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@huber-group.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

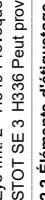


GHS02 flamme
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



GHS02 exclamation mark
2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 exclamation mark
Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement Danger

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Nomero de version 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
Téléphone:+49 89-9003-220
Téléfax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@huber-group.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Reg.nr.: 012119462792-32-xxxx	1-éthoxypropan-2-ol Flam. Liq. 3 H226; STOT SE 3, H336	20-30%
--	---	--------

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 012119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-15%
---	---	--------

Titanium phosphate complex (polymer) Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono [(diethylamino)alkyl] ether Eye Irrit. 2, H319	≥1-≤2,5%
---	--	----------

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	(suite page 3)
--	----------------

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

après inhalation :

Venir à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.**après contact avec la peau :**

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction :**

Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Réfrigérer à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Recupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs seuil sur le lieu de travail).
 - Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.
 - Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduits mises à terre.
 - Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.
 - Utiliser des outils anti-électriques.
 - Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.
 - Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
 - Les dégâts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagées de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
 - Consulter le document CEE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.
 - Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Préventions des incendies et des explosions:
 - Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
 - Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
 - Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur délectricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).
 - Garder les récipients bien fermés.
 - Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 - Autres indications sur les conditions de stockage :
 - Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.
 - Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WFG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
 - Eloigner toute source possible d'incendie.
 - Respecter les indications sur l'étiquette.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit: MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 ethanol (20-30%)VLEP Valeur momentanée : 9500 mg/m³, 5000 ppmValeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm**141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)**VLEP Valeur momentanée : 1468 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm**67-63-0 propane-2-ol (<1%)**VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**DNEL****1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)**141-78-6 acétate d'éthyle**

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)**PNEC****1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**

PNEC 1,97 mg/kg (solii)

PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (solii)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle :****Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

(suite de la page 4)

(suite de la page 5)

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé.

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 8881 Bijector / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 8801 Vitroject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

liquide
selon désignation produit

Forme:

stable, caractéristique
Non déterminé.

Couleur:

Non déterminé.

Odeur:

Seul olfactif:

valeur du pH:

valeur du pH:
Non déterminé.

Modification d'état

Point de fusion :
Non déterminé.

Point d'éclair:

20 °C
Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non déterminé.
Non déterminé.

Température de décomposition :**Auto-imflammabilité :**

Non déterminé.
Non déterminé.

Danger d'explosion :**Limites d'explosivité :**

inférieure :
1,3 Vol %

supérieure :
15 Vol %

Pression de vapeur :

Non déterminé.
0,935 g/cm³.

Non déterminé.
Non déterminé.

Densité relative:

Non déterminé.
Non applicable.

Densité de vapeur:

Non déterminé.
Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numeró de version 1

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numeró de version 1

Nom du produit: MAGENTA PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 6)

- Solubilité dans/insolubilité avec l'eau : Non déterminé.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- cinématique : Non déterminé.
- solvants organiques : 60-80 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acide ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Oral LD50 >5,000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8-100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >9,590 mg/m ³ (Ratte)
141-78-6 acétate d'éthyle
Oral LD50 5,620 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >18,000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56,000 mg/m ³ (Ratte) (4h)

(suite page 8)

FR —

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- 12.1 Toxicité

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10,000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5,465 mg/l (Daphnia) (LC50, 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
141-78-6 acétate d'éthyle
Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)
Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
Algae toxicity 5,600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

Oxitane, 2-méthyl-, polymer with oxiranemono [(diethylaminoalkyl)] ether
Fish toxicity 100-1,000 mg/l (Fish) (LC50)
Algae toxicity 100-1,000 mg/l (Algae)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR —

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

· FDS no.: 384.050

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimante

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

huber group Deutschland GmbH
Feldkirchner Str. 15
85551 Kirchheim

· Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits

Telephone: +49-89-9003-220

Telefax: +49-89-9003-500

E-Mail: product-safety@hubergroup.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 2/12

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-éthoxypropan-2-ol

Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentérythritol

acétale déhydrolé

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une severe irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES CHEVEUX: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clé.

P501 Eliminer le conteneur/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

Après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

Après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

EINECS: 216-374-5 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119482782-32-xxxx ≥5-<10%

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 9458-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaria, 3-<5% Numér CE: 305-514-1 esters avec le pentérythritol

Reg.nr.: 01-211948585-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Oxitane, 2-méthyl-, polymer with oxitane,mono [(diethyl amino) alkyl] ether

Eye Irrit. 2, H319

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: jet d'eau à pleine puissance.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Utilise le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

• Équipement spécial de sécurité - Aucune mesure particulière n'est requise.

• Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source possible d'incendie. Bien ventiler les locaux.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)
FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éloigner le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux réglements locaux dans les containers prévus à cet effet.

Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincelles.

éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Éviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les débords d'encre nitrocellulosique séchée sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
7.2.1 Prévention des incendies et des explosions:

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2.2 Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la jurisdiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'à aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)

FR —

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éloigner toute source possible d'incendie. Respecter les indications sur l'étiquette.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(suite de la page 3)

Éloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(suite de la page 4)

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

· 6.4-15 Éthanol (15-20 %)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppmValeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· 141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

· 67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

· 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

· 141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

· 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

· PNEC

· 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

· 141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/12

Révision: 15.10.2019

(suite de la page 5)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentäerythritol

PNEC 0,249 mg/kg (sol)

PNEC STP 1,26 mg/l (sol)

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Équipement de protection individuel :
· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque

Nr. 888 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 880 V/ject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

· Protection du corps :

éviter le travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :

Couleur :

Odeur :

Saül olfactif:

Valeur du pH:

· Modification d'état

Point de fusion :

liquide
selon désignation produit
faible, caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- Point d'éclair :
- Inflammabilité (solide, gazeux) :
- Température de décomposition :
- Auto-inflammabilité :
- Danger d'explosion :
- Limites d'explosivité :
- Inférieure :
- supérieure :
- Pression de vapeur :
- Densité à 20 °C:
- Densité relative,
- Densité de vapeur:
- Vitesse d'évaporation,
- Solubilité dans/miscomptibilité avec l'eau :
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité :
- dynamique :
- cinématique :
- solvants organiques
- 9.2 Autres informations

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

(suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 7)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-ethoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 8.100 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire LC50 >9.590 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono [(diethylamino)alkyl] ether

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rabbit)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (Ratte)

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane,mono [(diethylamino)alkyl] ether
Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.
Indications toxicologiques complémentaires : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition quotidienne indiques peut conduire à des effets néfastes pour la santé, telles qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4 1-ethoxypropan-2-ol

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

12.1 Toxicité aquatique :

Toxicité aquatique : Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentérythritol

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane,mono [(diethylamino)alkyl] ether

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)
Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)
Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPV

PBT: Non applicable.
VPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets 08 03 13 : déchets d'enfers autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
Emballages non nettoyés : déchet
Recommandation :
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 9)

FR —

(suite page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 9)

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

·14.1 Numéro ONU UN 1210

·14.2 Designation officielle de transport de l'ONU UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

·14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR

·14.4 Groupe d'emballage I

·14.5 Dangers pour l'environnement:

·14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

·14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

·14.8 Indications complémentaires de transport :

·No EMS :

Stowage Category B

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 500 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite de la page 10)

- Catégorie de transport
 - IMDG
 - Limited quantities (LQ)
 - Excepted quantities (EQ)
- Code de restriction en tunnels
- Code de transport
- ml 2
- D/E

- (suite de la page 10)
- Règlement type "de l'ONU":

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1906/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
 - COV-Teneur 66,44 %
 - Suisse COV décret 86,45 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur doit respecter les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Acronymes abbreviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 12)
— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 9)

Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

·14.1 Numéro ONU UN 1210

·14.2 Designation officielle de transport de l'ONU UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

·14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR

·14.4 Groupe d'emballage I

·14.5 Dangers pour l'environnement:

·14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

·14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

·14.8 Indications complémentaires de transport :

·No EMS :

Stowage Category B

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 500 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite de la page 10)

- Catégorie de transport
 - IMDG
 - Limited quantities (LQ)
 - Excepted quantities (EQ)
- Code de restriction en tunnels
- Code de transport
- ml 2
- D/E

- (suite de la page 10)
- Règlement type "de l'ONU":

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1906/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
 - COV-Teneur 66,44 %
 - Suisse COV décret 86,45 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur doit respecter les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.
- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Acronymes abbreviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)
— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 12/12

Date d'impression : 15.10.2019 Révision: 15.10.2019

Numéro de version 1

Nom du produit magenta quadri GFU 62GU501688

(suite de la page 11)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent.
LD50: Lethal dose, 50 percent.
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lesions cutaines graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes/systèmes (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 4: Dangereux pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR —

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	Substance
Nom de la substance	METHOXYPROPANOL
N° Index	1-méthoxy-2-propanol; éther méthyllique de monopropylène glycol
N° CE	603-064-00-3
N° CAS	203-539-1
Numéro d'enregistrement REACH	107-98-2
Code du produit	01-211945/435-35
Type de produit	Substance pure. Matière première
Formule brute	C4H10O2
Symonymes	06282 MP
LM	1-méthoxy-2-propanol / 1-méthoxypopropane-2-ol / 1-méthoxypropyl MG / éther 1-méthyllique d'alpha-propyléneglycol / éther méthyllique de monopropyléneglycol / éther méthyllique du propyléneglycol / éther monométhyllique du glycol propylénique / éther monométhyllique du propyléneglycol / éther 1-méthyllique d'alphapropyléneglycol / UCAR LM
Groupes de produits	Ether de glycol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	Utilisation industrielle. Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	Solvant pour peintures, vernis, colles, encres d'imprimerie.
Utilisation de la substance/mélange	Fluide de refroidissement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CMS-HT-TECH
ZI de la Timodière
28480 LUIGNY - FRANCE
T 02 37 29 47 68

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFLA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Frangais. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

P261 - Éviter de respirer les poussières/émanations/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOLION ou un médecin en cas de malaise.

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Non applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Premiers soins contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/eau douce. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

- Premiers soins après contact oculaire : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EXPOSITION A DES FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Dépression du système nerveux central. Maux de tête.
Symptômes/effets après inhalation : Nausées. Vertiges. Troubles de coordination. Pertes de connaissance.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peau sèche.
Symptômes/effets contact oculaire : Non irritant. EXPOSITION A DES FORTES CONCENTRATIONS: Lamement. Nausées. Risque de pneumonie aspiratoire. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
Symptômes chroniques : APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPETÉ: Peau sèche.
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Eau (extincteur rapide, dévidoir), risque d'extension de la flaque. Eau: risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité.
DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif; voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

- Measures de précaution contre l'incendie : En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécuristes

- Équipement de protection : Gants. Vêtements de protection. Fuite importante/épaisse: appareil à air comprimé.

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes, nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8. "Confort de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Non	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
METHOXYPROPANOL	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-219457435-35	≤ 95	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fiche de Données de Sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pompe/recueillir le produit illégal dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer/disperser gaz/apeur inflammable avec un rideau d'eau. Mise à la terre des appareils/recipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à l'rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antideflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/apeurs.
- Ambiente : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Measures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECArt DE: sources de chaleur: sources d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECArt DE: matières combustibles. agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), eau/humidité.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Pvoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Peut être conservé sous gaz inert. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPÉCIALES: hermétique, avec coupage de sureté, sec, propre, opaque, conçuelement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier, acier inoxydable, verre, MATERIAU A EVITER: aluminium, cuivre, matière synthétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local : 1-Methoxypropanol-2

IOEL TWA : 375 mg/m³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

DNEUDMEL (travailleurs)

Aigu - effets systémiques, inhalation	553,5 mg/m ³
Aigu - effets locaux, inhalation	553,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	183,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	369 mg/m ³

DNEUDMEL (population générale)

A long terme - effets systémiques orale	33 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	43,9 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	78 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (eau)

PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	52,3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	5,2 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol	4,59 mg/kg poids sec
----------	----------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	100 mg/l
--------------------------	----------

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle:

Équipement à gaz avec type de filtre A. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle, multicouche alcool de vinyle et d'éthylène. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel, néoprène. PVC, viton. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

Etat physique	Liquide
Couleur	Indicolore.
Apparence	Liquide.
Odeur	Odoré agréable. Odeur douce. Odeur de type éther.
Seuil olfactif	Pas disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	120 °C (1013 hPa, OCDE 103)
Point d'ébullition	14 vol %
Inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	1.5 – 14 vol %
Limites supérieure et explosive (LE)	14 vol %
Point d'éclair	31 °C (Coupelle ouverte, 1013 hPa)
Température d'auto-inflammation	287 °C (1013 hPa, Méthode A.15 de l'UE)
Température de décomposition	Pas disponible
pH	Pas disponible
Viscosité, cinématique	1.854 mm²/s
Viscosité, dynamique	1.7 mPa s (25 °C)

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'éther de pétrole.

Eau: > 100 g/100ml (20 °C, complète, Méthode A.6 de l'UE)

: < 1 (Valeur expérimentale. Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)

: Pas disponible

: 11 hPa (20 °C, Valeur convertie)

: Non applicable

: 44 g/m³

: 917 Kg/m³

: 0.92 (25 °C)

: 3.1

: Non applicable

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

DL50 orale rat	40,6 mg/kg de poids corporel (Méthode B.1 ter de l'UE, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Autres, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

Viscosité, cinématique	1,854 mm²/s
------------------------	-------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Tolérance olfactive peut se produire. Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg). Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg). Non irritant pour la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Non nocif si inhalé (CL50 inhal, rat > 50 mg/l/4h). Non irritant pour les yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ecologie - air	: Non repas dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC), Non repris dans la liste des gaz, à effet de serre fluorés. Règlement (UE) n° 517/2014, Photodégénération dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés, Non nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aigüe)	: Non nocif pour la bous activée. Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

METHOXYPROPANOL (107-98-2)

CL50 - Poisson [1]	≥ 1000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss. Système semi-statique. Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 algues	> 1000 mg/l (Autres, 168 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

METHOXYPROPANOL (107-98-2)	Persistante et dégradabilité
DT50	Biodegradable dans le sol. Facilement biodegradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

METHOXYPROPANOL (107-98-2)	1.95 g O/g substance
BCF - Poisson [1]	1 (Pimephales promelas)

12.4. Mobilité dans le sol

METHOXYPROPANOL (107-98-2)	Tension superficielle
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

METHOXYPROPANOL (107-98-2)	0,0707 Nm (20 °C, 1 g/l, OCDE 115)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Pas d'informations complémentaires disponibles	Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/recipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélangier différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique.

- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 16.01.-0 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
14.06.03* - autres solvants et mélangeurs de solvants

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3092

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

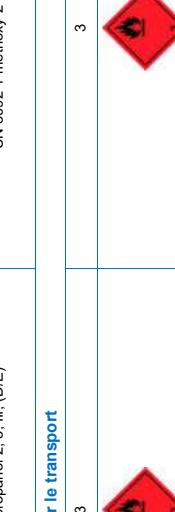
UN 3092 1-methoxy-2-propanol

Description document de transport

UN 3092 Methoxy-1 propanol-2, 3, III, (DE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII du REACH
METHOXYPROPANOL n'est pas sur la liste Candidate REACH

METHOXYPROPANOL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
Solvant organique
Expatriations et importations de produits chimiques dangereux

METHOXYPROPANOL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : 4331

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

Code RG84

Description Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols ; éthers ; aldéhydes ; cétones ; acétone ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; ésters ; diméthylformamide et diméthylacétamide ; acetonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxide

RUBRIQUE 16: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)

Code de classification (ADR)

Nom d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges



Soumis aux dispositions

F1

30

3092

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

METHOXYPROPANOL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DTEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNL	Dose dérivée sans effet
N° CE	N° de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et毒ique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
RID	Règlement international concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables,
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

La classification respécie :

ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NC 208-LB Blanc Mat

Matériel : 12-010581-2..5210

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnelle.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.

Route de Tainings 13

74105 Annemasse Cedex

Téléphone : +330450877400

Télécax : +330450877401

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NC 208-LB Blanc Mat

Matériel : 12-010581-2..5210

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnelle.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.

Route de Tainings 13

74105 Annemasse Cedex

Téléphone : +330450877400

Télécax : +330450877401

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Encre d'imprimerie

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

	Numéro d'enregistrement		
Ethyl acetate	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 30
Ethanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 => 50 %	>= 10 - < 20
Propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- : La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

- : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau

- : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux

- : Enlever les lentilles de contact.
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion

- : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder tranquille.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

	Numéro d'enregistrement		
Ethyl acetate	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 30
Ethanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 => 50 %	>= 10 - < 20
Propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales nationales

Ne PAS faire vomir.

Garder tranquille.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne PAS faire vomir.

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

(voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Measures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de flumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limits d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethy acetate	141-78-6	VME	200 ppm 734 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraintantes STEL	400 ppm 1.468 mg/m ³	2017/164/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	200 ppm 734 mg/m ³	2017/164/EU
		VLCT (VLE)	400 ppm 1.468 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Indicatif		
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraintantes		
Propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m ³	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEI) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ethy acetate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1.468 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	734 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1.468 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Remarques:	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	63 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Utilisation(s) particulière(s)	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	367 mg/m ³
Utilisation(s) particulière(s)	ECHA REACH-dossier d'information			
Utilisation(s) particulière(s)	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
Utilisation(s) particulière(s)	ECHA REACH-dossier d'information			
Utilisation(s) particulière(s)	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	367 mg/m ³

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		
	Consommateurs:	Contact avec la peau	Aigu - effets ocaux
	ECHA REACH-dossier d'information		734 mg/m3
Remarques:	Consommateurs:	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		37 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Consommateurs:	Ingestion	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		4,5 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Ethanol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		Long terme - effets systémiques
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		343 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Propan-1-ol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		268 mg/m3
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		136 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		

Concentration prédictée sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ethyl acetate	Eau douce	0,24 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	
	Eau de mer	0,024 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Utilisation/éjet intermittent(e)	1,65 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Station de traitement des eaux usées	650 mg/l
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sédiment marin	0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	
	Sol	0,148 mg/kg poids sec (p.s.)
	ECHA REACH-dossier d'information	

8.2 Contrôles de l'exposition

Measures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délay de rupture : > 10 min

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		
	Consommateurs:	Contact avec la peau	Aigu - effets ocaux
	ECHA REACH-dossier d'information		734 mg/m3
Remarques:	Consommateurs:	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		37 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Consommateurs:	Ingestion	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		4,5 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Ethanol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		Long terme - effets systémiques
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		343 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Propan-1-ol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		268 mg/m3
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		136 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		
	Consommateurs:	Contact avec la peau	Aigu - effets ocaux
	ECHA REACH-dossier d'information		734 mg/m3
Remarques:	Consommateurs:	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		37 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Consommateurs:	Ingestion	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		4,5 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Ethanol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		Long terme - effets systémiques
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		343 mg/kg p.c./jour
Remarques:	Propan-1-ol	Travailleurs	Inhalation
	ECHA REACH-dossier d'information		268 mg/m3
Remarques:	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	ECHA REACH-dossier d'information		136 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Etat physique	: liquide
	Couleur	: de couleur / coloré(e)
	Odor	: caractéristique
	Seuil olfactif	: non déterminé
	Point/intervalle de fusion	: Non applicable
	Point d'ébullition	: > 38 °C
	Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
	Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

/ Limite d'inflammabilité inférieure

: -3 °C

Point d'éclair : non déterminé

Température d'auto-inflammabilité : Température de décomposition

Température de décomposition : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.

pH : non déterminé

Viscosité : Viscosité, cinématique : > 21 mm2/s (40 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 1.100 hPa (50 °C)

Densité : env. 1,23 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : non déterminé

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit: : Ces informations ne sont pas disponibles.
Remarques

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit: : Ces informations ne sont pas disponibles.
Remarques

Composants:

<u>Ethyl acetate:</u>	: Lapin
Espèce	OCDE ligne directrice 405
Méthode	irritant
Résultat	ECHA REACH-dossier d'information
Remarques	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit: : Ces informations ne sont pas disponibles.
Remarques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit: : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.
Génotoxicité in vitro

Cancérogénicité

Produit: : Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible
Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:
Evaluation : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:
Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistence et dégradabilité

Produit:
Biodegradabilité : Remarques: Donnée non disponible

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:
Evaluation : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Considérations relatives à l'élimination

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:
Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistence et dégradabilité

Produit:
Biodegradabilité : Remarques: Donnée non disponible

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Code des déchets : 08 03 12, déchets d'encre contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1210

ADR : UN 1210

IMDG : UN 1210

IATA : UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENCRÈS D'IMPRIMERIE

ADR : ENCRÈS D'IMPRIMERIE

IMDG : PRINTING INK

IATA : PRINTING INK, Printing ink

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Groupe d'emballage

Code de classification : F1

Numeréro d'identification du danger : 33

Etiquettes : Remarques

Prescription particulière 64-0D

ADR : Groupe d'emballage

Code de classification : F1

Numeréro d'identification du danger : 33

Etiquettes : Remarques

(D/E)

Prescription particulière 64-0D

IMDG : Groupe d'emballage

Etiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Code des déchets : 08 03 12, déchets d'encre contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1210

ADR : UN 1210

IMDG : UN 1210

IATA : UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENCRÈS D'IMPRIMERIE

ADR : ENCRÈS D'IMPRIMERIE

IMDG : PRINTING INK

IATA : PRINTING INK, Printing ink

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Groupe d'emballage

Code de classification : F1

Numeréro d'identification du danger : 33

Etiquettes : Remarques

Prescription particulière 64-0D

ADR : Groupe d'emballage

Code de classification : F1

Numeréro d'identification du danger : 33

Etiquettes : Remarques

(D/E)

Prescription particulière 64-0D

IMDG : Groupe d'emballage

Etiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364

Instruction d'emballage (LQ) : Y341 II

Groupe d'emballage : Flammable Liquids

Etiquettes : Flammable Liquids

IATA P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

Instruction d'emballage (LQ) : Y341 II

Groupe d'emballage : Flammable Liquids

Etiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non applicable pour l'environnement

ADR : Non applicable pour l'environnement

IMDG : Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(s) classification(s) de transport fourni(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84, 43, 36
(R461-3 France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

Composés organiques volatils : 4331

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

Composés organiques volatils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 42,99 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gercures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

NC 208-LB Blanc Mat

Version 2.6 Date de révision 30.09.2021 Date d'impression 03.09.2021 Date d'impression 03.11.2021

FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gercures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

RUBRIQUE 2: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NC-LB BLANC
Matériel : 12-019517-7.1490

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.
Route de Tainings 13
74105 Annemasse Cedex
Téléphone : +330450877400
Télécax : +330450877401
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mdsd_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NC-LB BLANC
Matériel : 12-019517-7.1490

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encres et vernis d'imprimerie et matières apparentées aux encres d'imprimerie à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Siegwerk France S.A.S.
Route de Tainings 13
74105 Annemasse Cedex
Téléphone : +330450877400
Télécax : +330450877401
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mdsd_info@siegwerk.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
+44 1235 239670 National Chemical Emergency Centre (NCEC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

2.3 Autres dangers
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Encres d'imprimerie

Composants dangereux	Classification	No-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Concentration (% w/w)
Ethanol	Flam. Liq. 2; H225 Eye irrit. 2; H319	64-17-5 01-2119457610-43	>= 10 - < 20
Ethyl acetate	Flam. Liq. 2; H225 Eye irrit. 2; H319 STOT SE 3; H366	141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder tranquille.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
Risques : Pas d'information disponible.

NC-LB BLANC

Version 1.1

Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



NC-LB BLANC

Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No -CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information	Valeurs limites indicatives			

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène : Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Titanium dioxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m ³
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information			
Information	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	343 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	peau	systémiques	p.c./jour
Remarques: Ethyl acetate	ECHA REACH-dossier d'information	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets locaux	734 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets locaux	1468 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets peau	63 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
Remarques: s	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	367 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	734 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	367 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	734 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	734 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	37 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets peau	37 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p.c./jour
Remarques: Propan-1-ol	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets peau	136 mg/kg p.c./jour
Remarques: 1-Methoxy-2-propanol	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	369 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Aigu - effets systémiques	553,5 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Aigu - effets oceaux	553,5 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Contact avec la peau	183 mg/kg p.c./jour
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets systémiques	43,9 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Consommateur	Long terme - effets systémiques	78 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information		
Remarques:	Consommateur	Ingestion	Long terme - effets systémiques
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Inhalation
Remarques:	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Contact avec la peau
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Travailleurs	Long terme - effets systémiques
Concentration prédictée sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:			
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Compartiment de l'Environnement	Valueur
Ethy acetaate	Eau douce	Eau douce	0,24 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau de mer	0,024 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,65 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Station de traitement des eaux usées	650 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment marin	0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sol	0,148 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau douce	10 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Eau de mer	1 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Utilisation/rejet intermittent(e)	100 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Remarques:	ECHA REACH-dossier d'information	Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg poids sec (p.s.)
8.2 Contrôles de l'exposition			
Measures d'ordre technique			
Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).			
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.			
Équipement de protection individuelle			
Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

douvent être portées.

Protection des mains	: Caoutchouc nitrile > 10 min > 0,3 mm
Matériel Délai de rupture Epaisseur du gant	: caoutchouc butyle > 240 min > 0,3 mm

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses, de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Measures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: de couleur / coloré(e)
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point/intervalle de fusion	: Non applicable

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Point d'ébullition	: > 38 °C
Point d'éclair	: -3 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: < 1.100 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: env. 1,22 g/cm³ (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammabilité	: non déterminé
Température de décomposition	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto- réactif.
Viscosité	: > 21 mm²/s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter	Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conditions à éviter	

10.5 Matières incompatibles	Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
------------------------------------	---



Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Point d'ébullition	: > 38 °C
Point d'éclair	: -3 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: < 1.100 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: env. 1,22 g/cm³ (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammabilité	: non déterminé
Température de décomposition	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto- réactif.
Viscosité	: > 21 mm²/s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter	Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conditions à éviter	

10.5 Matières incompatibles	Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
------------------------------------	---

NC-LB BLANC
Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

NC-LB BLANC
Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des données disponibles.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Le mélange a été examiné et classé pour les risques éco-toxicologiques suivant la méthode conventionnelle du Règlement (EC) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

Mobilité : Remarques: L'utilisation de ce produit chimique dans des zones où le sol est perméable, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut résulter en une contamination des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:
Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:
Cheminement et devenir dans l'environnement : Le produit lui-même n'a pas été testé.
Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

Code des déchets : 08 03 12, déchets d'encre contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1210
ADR : UN 1210
IMDG : UN 1210
IATA : UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENCRÈS D'IMPRIMERIE
ADR : ENCRÈS D'IMPRIMERIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

ADR : non
Dangerous pour l'environnement

IMDG : non
Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 5.000 t Quantité 2 50.000 t

LIQUIDES INFILAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 43, 36

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 45,02 %

NC-LB BLANC

Version 1.1 Date de révision 22.12.2020 Date d'impression 28.07.2021

- Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE Relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
IMDG : Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
- Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225
H226
H318
H319
H336

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

- Product identifier
 - Trade name: **ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR**
 - MSDS no.: 424-871
- Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against
- Sector of Use SU3 Industrial uses: Uses of substances as such or in preparations at industrial sites
- Application of the substance / the mixture Printing inks
- Details of the supplier of the safety data sheet
- Informing department: Product Safety huber group
Telefon: + 49 859-9003-220
Telefax: + 49 859-9003-500
E-mail: product-safety@huber-group.com

SECTION 2: Hazards identification

- Classification of the substance or mixture
 - Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008
 - ◆ GHS02 flame
 - Flam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.
 - ◆ GHS05 corrosion
 - Eye Dam. 1 H318 Causes serious eye damage.

STOT SE 3 H336 May cause drowsiness or dizziness.

GHS07

2.2 Label elements

Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008

- The product is classified and labelled according to the CLP regulation.
- Hazard pictograms
 - ◆ GHS02
 - ◆ GHS05
 - ◆ GHS07

(Contd. on page 2)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 1)

- Signal word Danger
- Hazard-determining components of labelling:
 - Propyl alcohol
 - Ethyl acetate
- Hazard statements
 - H225 Highly flammable liquid and vapour.
 - H318 Causes serious eye damage.
 - H336 May cause drowsiness or dizziness.
- Precautionary statements
 - P210 Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
 - P303+P361+P353 IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
 - P305+P351+P338 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
 - P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor.
 - P405 Store locked up.
 - P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
- Other hazards This information is provided by the present Material Safety Data Sheet.
- Results of PBT and vPvB assessment
 - PBT: Not applicable.
 - vPvB: Not applicable.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.2 Chemical characterisation: Mixtures

- Dangerous components:

CAS: 71-23-8	Propyl alcohol
EINECS: 200-746-9	Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119496761-29-xxxx	10-15%
CAS: 141-78-6	Ethyl acetate
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	10-15%
- Additional information For the wording of the listed hazard phrases refer to section 16.

(Contd. on page 3)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MFR

(Contd. of page 2)

SECTION 4: First aid measures

4.1 Description of first aid measures

- **General information**
In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.
In case of unconsciousness place person in the recovery position. Never give anything by mouth.
- **After inhalation**
Remove to fresh air.
Keep patient warm and at rest.
- **After skin contact**
Remove contaminated clothing immediately. Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Do NOT use solvents or thinners.
- **After eye contact**
Irrigate copiously with clean, fresh water for at least 15 minutes, holding the eyelids apart. Remove contact lenses. Obtain medical attention.
- **After swallowing** Do NOT induce vomiting. Obtain medical attention.
- **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed** No further relevant information available.
- **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**
No further relevant information available.

SECTION 5: Firefighting measures

- **5.1 Extinguishing media**
Suitable extinguishing agents Alcohol resistant foam, CO₂, powders, water spray.
- **For safety reasons unsuitable extinguishing agents** Water jet.
- **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
Appropriate breathing apparatus may be required.
Cool closed containers exposed to fire with water.
- **5.3 Advice for firefighters**
Protective equipment: No special measures required.
- **Additional information** Collect run-off from fire fighting.

SECTION 6: Accidental release measures

- **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
Exclude sources of ignition.
Ventilate the area.
Avoid breathing vapours.

· **6.2 Environmental precautions:**
Do not allow to enter drains. If the product contaminates rivers and lakes or sewers inform respective authorities.

(Contd. on page 4)
GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MFR

(Contd. of page 3)

- **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Contain and collect spillage with non-combustible absorbent material, (e.g. sand, earth, diatomaceous earth, vermiculite) and place in container for disposal according to local regulations. Clean preferably with a detergent. Avoid use of solvents.
- **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling.
See Section 8 for information on personal protection equipment.
See Section 13 for information on disposal.

SECTION 7: Handling and storage

- **7.1 Precautions for safe handling**
Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapour and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits. Additionally, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded.
When transferring from one container to another apply earthing measures and use conductive hose material. Exercise caution when opening to allow pressure release. Printing ink removed from printing press for storage must be kept in the original container.
No sparking tools should be used.
Avoid inhalation of vapour. Smoking, eating and drinking should be prohibited in application area. For personal protection see Section 8. Comply with health and safety at work laws. Avoid concentrations higher than the occupational exposure limits (see Section 8), if applicable.
Dry deposits of nitrocellulose inks are highly flammable. The product should not be applied on the same press as inks that generate heat during drying (for instance, two pack inks, drying vegetable oil and alkyl based inks), unless the press and exhaust ducting are completely cleaned between each product change. To avoid the risk of fire, do not allow this product to dry out.
Please consult CEPE guideline for the safe use of cellulose nitrate printing inks and related products.
Do not mix with other wastes.
- **Information about protection against explosions and fires:**
Solvent vapors are heavier than air and may spread along floors.
Vapours may form explosive mixtures with air.

· **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**

- **Requirements to be met by storerooms and containers:**
Never use pressure to empty. Container is not a pressure vessel. Keep container tightly closed. Prevent unauthorized access. Opened containers must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
Storage rooms in which filling operations take place must have a conducting floor.
Keep container tightly closed. No smoking.
Containers which are opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.
- **Further information about storage conditions:**
Always keep in containers of the same material as the original one. Store in a dry, well ventilated place. Keep away from heat and direct sunlight. Store in accordance with the particular national regulations concerning water pollution.

(Contd. on page 5)

GB

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 4)

- Keep away from sources of ignition.
- Note Instructions on the label.
- 7.3 Specific end use(s) No further relevant information available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

Additional information about design of technical systems:

If relevant apply technical measures to comply with the occupational exposure limits. This can be by a good general extraction and-if practically feasible, be achieved by local exhaust ventilation.

8.1 Control parameters

Numerical data - if specified - are taken from the valid national lists.

64-17-5 ethanol (30-50%)

WEL Long-term value: 1.920 mg/m³, 1000 ppm
Short-term value: 625 mg/m³, 250 ppm
Long-term value: 500 mg/m³, 200 ppm
SK

141-78-6 Ethyl acetate (10-15%)

WEL Short-term value: 1468 mg/m³, 400 ppm
Long-term value : 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 Propan-2-ol (<1%)

WEL Short-term value: 1250 mg/m³, 500 ppm
Long-term value: 999 mg/m³, 400 ppm

DNELs

71-23-8 Propyl alcohol

Dermal DNEL workers 136 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 268 mg/m³ (human) (chronic; systemic)
· PNECs

141-78-6 Ethyl acetate

Dermal DNEL workers 63 mg/kg bw/d (human)
Inhalative DNEL workers 734 mg/m³ (human)

71-23-8 Propyl alcohol

PNEC 2.2 mol/kg (soil)
PNEC STP 96 mg/l (STP)

(Contd. on page 6)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 5)

141-78-6 Ethyl acetate

PNEC 0.22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Exposure controls

· Personal protective equipment

· Breathing equipment:

The use of respiratory protective measures, such as masks with filters for organic vapours and dusts / mists are, in the absence of appropriate technical equipment, necessary for the protection of the employee. If exposure is above the exposure limit, then an appropriate, approved respirator must be worn. Please refer to the appropriate EU standard 14387.

· Protection of hands:

For prolonged or repeated contact use gloves.
Barrier creams may help to protect exposed skin, they should however not be applied once have come into contact with the product.

· Material of gloves

The glove material has to be impermeable and resistant to the product/ the substance/ the preparation.
Applicable for example are gloves of KCL GmbH, D 38124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de with following specification (laboratory test according EN 374)

Recommended protective glove:

Article / Name /Material / Thickness Material / Breakthrough Time Remarks

Nr. 898/ Buttoject / Butyl / 0.7 mm Level 6 >280 min. by fullcontact.

Nr. 890/ Viroject / Viton/ 0.7 mm Level 2 > 30 min. by splash contact.

This recommendation is only for the product delivered by us and its intended purpose.

· Penetration time of glove material

The exact break trough time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed.

· Eye protection: Use safety eyewear designed to protect against splash of liquids.

· Body protection:

Working clothes must not consist of textiles which show a dangerous melting behaviour in case of fire.
All parts of the skin should be washed after contact.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

· General Information

· Appearance:

· Form:

· Colour:

· Smell:

(Contd. on page 7)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

- (Contd. of page 6)
- Odour threshold: Not determined.
 - pH-value: Not determined.
 - Change in condition not determined
 - Melting point/freezing point: 11 °C
 - Flash point: Not applicable.
 - Inflammability (solid, gaseous) Not determined.
 - Decomposition temperature: Not determined.
 - Self-inflammability: Not determined.
 - Explosive properties: Not determined.
 - Critical values for explosion: 2.1 Vol %
Upper: approx. 15 Vol %
 - Vapour pressure: Not determined.
 - Density at 20 °C 0.885 g/cm³
 - Relative density Not determined.
 - Vapour density Not determined.
 - Evaporation rate Not applicable.
 - Solubility in / Miscibility with Water: Not determined.
 - Partition coefficient: n-octanol/water: Not determined.
 - Viscosity: Not determined.
 - dynamic: Not determined.
 - kinematic: Not determined.
 - Organic solvents: 60-80 %
 - Water: <0.06 %
 - Solid content: 30.2 %
 - 9.2 Other information No further relevant information available.

SECTION 10: Stability and reactivity

- 10.1 Reactivity No further relevant information available.
 - 10.2 Chemical stability No further relevant information available.
 - 10.3 Thermal decomposition / conditions to be avoided:
Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).
 - 10.4 Conditions to avoid No further relevant information available.
 - 10.5 Incompatible materials: Keep well away from oxidising agents and strongly alkaline or strongly acid materials in order to avoid exothermic reactions.
- (Contd. on page 8)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

- (Contd. of page 7)
- 10.6 Hazardous decomposition products:
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide, smoke and oxides of nitrogen (NOx).
Exposition to high temperatures may produce hazardous decomposition products such as: carbon dioxide, carbon monoxide and smoke.

SECTION 11: Toxicological information

- The Preparation is classified according to the conventional method (calculation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008). Liquid splashes, get the eye can cause permanent damage. The eye must be flushed out immediately. Medical attention Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis. The liquid splashed in the eyes may cause strong irritation and reversible damage.
- 11.1 Information on toxicological effects
 - Acute toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.
· LD/LC50 values that are relevant for classification:
 - 71-23-8 Propyl alcohol
 - Oral LD50 6.5/60 mg/kg (rat)
 - Dermal LD50 4.0/32 mg/kg (rabbit)
 - Inhalative LC50 33.7/85 mg/m³ (rat)
 - 141-78-6 Ethyl acetate
 - Oral LD50 5.6/20 mg/kg (rat)
 - Dermal LD50 >18,000 mg/kg (rabbit)
 - Inhalative LC50 56,000 mg/m³ (rat) (4h)
 - Skin corrosion/irritation Based on available data, the classification criteria are not met.
 - Serious eye damage/irritation Causes serious eye damage.
 - Respiratory or skin sensitisation Based on available data, the classification criteria are not met.
 - Additional toxicological information:
Exposure to component solvents vapours concentration in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on kidney, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and in extreme cases, loss of consciousness. Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the mixture may cause removal of natural fat from the skin resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.
 - CMR effects (carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction)
 - Germ cell mutagenicity Based on available data, the classification criteria are not met.
 - Carcinogenicity Based on available data, the classification criteria are not met.
 - Reproductive toxicity Based on available data, the classification criteria are not met.

(Contd. on page 9)
GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Version number 1 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 8)

STOT-single exposure

May cause drowsiness or dizziness.

STOT-repeated exposure

Based on available data, the classification criteria are not met.

Aspiration hazard

Based on available data, the classification criteria are not met.

SECTION 12: Ecological information

The Product should not be allowed to enter drains of water courses or soil.

12.1 Toxicity

Aquatic toxicity:

71-23-8 Propyl alcohol

Fish toxicity 4,555 mg/l (fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 3,644 mg/l (daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity 9,170 mg/l (algae) (EC50; 48 h)

141-78-6 Ethyl acetate

Fish toxicity 230 mg/l (fish) (LC 50; 96 h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity 5,600 mg/l (algae) (EC50; 48 h)

12.2 Persistence and degradability

No further relevant information available.

12.3 Bioaccumulative potential

No further relevant information available.

12.4 Mobility in soil

No further relevant information available.

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

PBT: Not applicable.

vPvB: Not applicable.

12.6 Other adverse effects

No further relevant information available.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1 Waste treatment methods

Recommendation Do not allow to enter drains.

European waste catalogue 08 03 13: waste ink other than those mentioned in 08 03 12

Uncleaned packagings: Waste

Recommendation:

Emptied containers should be disposed off into scrap recycling or reconditioning respectively.

Not orderly emptied cans and ink remnants are special waste.

(Contd. on page 10)

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MR

(Contd. of page 9)

SECTION 14: Transport information

Transport only in accordance with ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport.

14.1 UN-Number

ADR, IMDG, IATA

14.2 UN proper shipping name

ADR

IMDG, IATA

14.3 Transport hazard class(es)

ADR



3 (F1) Flammable liquids.

Class

IMDG, IATA

Label

3

3 Flammable liquids.

Class

ADR, IMDG, IATA

Label

II

3 Flammable liquids.

Class

ADR, IMDG, IATA

Label

II

No Flammable liquids.

Class

ADR, IMDG, IATA

Label

II

Not applicable.

Transport/Additional information:

ADR

Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(Contd. on page 11)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021 Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MUR

- Transport category 2 (Contd. of page 10)
- Tunnel restriction code D/E
- IMDG 5L
- Limited quantities (LQ) Code: E2
- Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- UN "Model Regulation": UN 1210 PRINTING INK, 3, II

SECTION 15: Regulatory information**15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture**

- Directive 2012/18/EU
- Named dangerous substances - **ANNEX** None of the ingredients is listed.
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
- REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
- DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment - Annex II
- None of the ingredients is listed.

National regulations
The product is subject to classification in accordance with the prevailing version of the regulations on hazardous materials.

VOC-Content (EU): 69.75 %

Swiss VOC-Regulation 69.77 %

- 15.2 Chemical safety assessment: A Chemical Safety Assessment has not been carried out.

SECTION 16: Other information

The information on this Safety Data Sheet is based on the present state of our knowledge and on current EU and national laws. The user's working conditions are beyond our knowledge and control. It is always the responsibility of the user to take all necessary steps in order to fulfill the demands laid down in the local rules and legislation. The information in this Safety Data Sheet is meant as a description of the safety requirements of our product: it is not to be considered as a guarantee of the product's properties.

Relevant phrases

H225 Highly flammable liquid and vapour.
H228 Flammable solid.

H318 Causes serious eye damage.

H319 Causes serious eye irritation.

H336 May cause drowsiness or dizziness.

(Contd. on page 12)

GB —

Safety data sheet
according to 1907/2006 / EC, Article 31, as amended by
Commission Regulation (EU) No. 2015/830

Printing date 05.01.2021

Version number 1

Revision: 05.01.2021

Trade name: ROUGE 485 / 0F047 GECKO FRONTAL UNI MUR

(Contd. of page 11)

- H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.
- Abbreviations and acronyms:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service division of the American Chemical Society
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 1: Flammable liquids - Category 1
Flam. Sol. 1: Flammable solids - Category 1
Eye Dam. 1: Serious eye damage/irritation - Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/irritation - Category 2
STOT: SE 3 Specific target organ toxicity (single exposure) - Category 3
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard - Category 2

GB —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COf; GFS**
- FDS no.: 344.006
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur :
 - huber group Deutschland GmbH
 - Briener Weg 125
 - D-29223 Celle
 - Service chargé des renseignements :
 - Département pour la sécurité de produits.
 - Téléphone: +49 89-9003-220
 - Télécopieur: +49 89-9003-500
 - E-Mail: produkt-safety@huber-group.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 -
 -
 -
 -
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
 -
 -
 -

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit **60GF566791 Verschnitt COf; GFS**

(suite de la page 1)

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage
 - propane-1-ol
 - 1-éthoxypropan-2-ol
 - acétate d'éthyle
 - acétate de propyle
- Mentions de danger
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES YEUX: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTPOISON/ un médecin.
 - P405 Garder sous clé.
 - P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description :
 - Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques(n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des savants.
- Composants contribuant aux dangers:

CAS:	EINECS:	Description:	Reg.nr.:	5-10%
71-23-8	200-746-9	propane-1-ol	01-21-194-867-61-29-xxxx	Flam. Liq. 2, H225; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336
141-78-6	205-500-4	1-éthoxypropan-2-ol	01-21-194-751-03-46-xxxx	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
109-60-4	203-686-1	acétate de propyle	01-21-194-627-792-32-xxxx	Flam. Liq. 2, H225; Eye irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
 -
 -
 -

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt C0F; GFS

- Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
- Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
- apres inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
- apres contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.
- apres contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- apres ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction : Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser un cas évitant un appareil de protection respiratoire autonome.
Retirer à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications** Recueillir l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eloigner toute source de possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
Ne pas respirer les vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

(suite page 4)
—FR—

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt C0F; GFS

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Nettoyer de préférence avec un nettoyeant. Eviter l'utilisation de solvants.**

- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
- Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.**
- Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.**
- Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encres retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.**
- Utiliser des outils antiélectriques.**
- Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).**
- Les débris d'encres nitrocellulosique séchée sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagées de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.**
- Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.**
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.**
- Prévention des incendies et des explosions:**
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :**
- Exigences concernant les lieux et contenueurs de stockage :**
Les entrepôts ou les réservoirs doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)
- Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (MHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

(suite page 5)

—FR—

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 5
Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 4)

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

8.2 propane-1-oil (5-10%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

71-23-8 propane-1-oil (5-10%)

VME Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (3-<5%)

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

109-60-4 acétate de propyle (1-2,5%)

VME Valeur à long terme: 840 mg/m³, 200 ppm

DNEL

71-23-8 propane-1-oil

Dermique DNEL workers 136 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 268 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-oil

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

109-60-4 acétate de propyle

Inhalatoire DNEL workers 420 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

71-23-8 propane-1-oil

PNEC 2,2 mg/kg (soil)

PNEC STP 96 mg/l (STP)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales,

Aspect:

Forme :

Couleur :

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 5
Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 5)

(suite de la page 4)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-oil

PNEC 1,97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1.250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

109-60-4 acétate de propyle

PNEC 0,0215 mg/kg (soil)

PNEC STP 1 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Matériau des gants Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertiflex@kcl.de avec les spécifications suivantes testé selon la norme EN34/4.

Gant de protection recommandé :

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement/Remarque Nr. 898/ Butoject/Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent Nr. 890/ Vitroject/ Vilon / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisée selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections d'liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(suite page 7)

FR —

liquide

selon désignation produit

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 5

Révision: 15.10.2019

· Odeur :	faible, caractéristique	(suite de la page 6)
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH:	Non déterminé.	
· Modification d'état		
· Point de fusion :	Non déterminé.	
· Point d'éclair :	14 °C	
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.	
· Température d'inflammation :	425 °C	
· Température de décomposition :	Non déterminé.	
· Auto-inflammabilité :	Non déterminé.	
· Danger d'explosion :	Non déterminé.	
· Limites d'explosivité :		
· inférieure :	3,5 Vol %	
· supérieure :	15 Vol %	
· Pression de vapeur :	Non déterminé.	
· Densité à 20 °C:	0,8375 g/cm ³	
· Densité relative:	Non déterminé.	
· Densité de vapeur:	Non déterminé.	
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.	
· Solubilité dans/misibilité avec l'eau :	non ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.	
· Viscosité :	Non déterminé.	
· dynamique :	60-80 %	
· cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· solvants organiques		
· 9.2 Autres informations		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NO_x) peuvent se dégager.

(suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Numéro de version 5

Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschmitt COF; GFS

En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Cette préparation est classifiée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul tiré du règlement sur les substances dangereuses ou de la directive européenne 88/379/CEE). Un contact prolongé ou répété avec la peau afflige le processus naturel de régénération de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Des projections de solvants dans l'œil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
 - 71-23-8 propane-1-ol
 - Oral LD50 6,50 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 4,032 mg/kg (Rabbit)
 - Inhalatoire LC50 33,785 mg/m³ (Ratte)
 - 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol
 - Oral LD50 >5,000 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 8,100 mg/kg (Rabbit)
 - Inhalatoire LC50 >9,590 mg/m³ (Ratte)
 - 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Oral LD50 5,620 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >18,000 mg/kg (Rabbit)
 - Inhalatoire LC50 56,000 mg/m³ (Ratte) (4h)
 - 109-60-4 acétate de propyle
 - Oral LD50 9,370 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50 >20,000 mg/kg (Rabbit)
 - Inhalatoire LC50 32,000 mg/m³ (Ratte)
 - de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
 - Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Indications toxicologiques complémentaires : L'exposition aux vapours de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 8)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinatives

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

74-23-8 propane-1-ol

Fish toxicity 4.555 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 3.644 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity 9.170 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96 h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)

109-60-4 acétate de propyle

Fish toxicity 56-64 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

Daphnia toxicity 91.5 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity 672 mg/l (Algae)

· 12.2 Persistance et degradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPhB

PBT: Non applicable.

VPhB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019 Numéro de version 5 Révision: 15.10.2019

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets : déchets d'encres contenant des substances dangereuses
- Emballages non nettoyés : déchet
- Recommandation :

- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
- Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminées sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UNI1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



· Classe

3 (F1)

· Étiquette

IMDG, IATA

· Class

3

· Label

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemier :

No EMS :

Stowage Category

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Révision: 15.10.2019
Numéro de version 5

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

- ADR
- Quantités limitées (LQ)
- Quantités acceptées (EQ)

5L
Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
ml

- Catégorie de transport
- Code de restriction en tunnels

2
D/E
5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I. Aucun des composants n'est compris.
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- COV-Teneur 77.26 %

· Suisse COV décret 77.26 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

- Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019
Révision: 15.10.2019
Numéro de version 5

Nom du produit 60GF566791 Verschnitt COF; GFS

(suite de la page 11)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acronymes et abbreviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Page : 1/10

Révision: 15.10.2019

Numeró de version 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA**

FDS no.: 351.068

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

huber group Deutschland GmbH
Feldkirchener Str. 15
86551 Kirchheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.

Téléphone: +49 89-9003-220

Téléfax: +49 89-9003-500

E-Mail: product.safety@huber-group.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numeró de version 2

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numeró de version 2

Nom du produit **BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA**

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiélagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques/n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 Reg.nr.: 01-21194751-03-46-xxxx

15-20%

Titanium phosphate complex (polymer)

Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

≥1-2,5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de douce, demander conseil à un médecin. En cas d'insconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

Après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

(suite page 3)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Numeró de version 2

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE#1913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**: Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** ; jet d'eau à pleine puissance.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.
- **Autres indications** Recupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail).
Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

(suite page 4)

FR —

(suite de la page 3)

- Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.
Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposées dans les fûts métalliques d'origine.
Utiliser des outils anti-éthiennes.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équipement de protection individuel cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

- Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.
Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm cfr au point 6.4 ZH 1/200)
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.
Garder les récipients bien fermés.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux règlements nationaux et régionaux concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Éloigner toute source possible d'inclinaison.
Respecter les indications sur l'étiquette.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

- **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

(suite page 5)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 4)

64-17-5 éthanol I (50-60%)
VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppmValeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle (15-20%)
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
67-63-0 propane-2-ol (<1%)
VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEL
141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)
PNEC
141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)
8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel :
Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaire pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 858 Butoject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 450 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 850 Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Page d'impression : 15.10.2019

Numéro de version 2

Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.1.1 Indications générales.
Aspect:
Forme :
Couleur :
Odeur :
Seuil olfactif:
Valueur du pH:
Modification d'état
Point de fusion :
Point d'éclair :
Inflammabilité (solide, gazeux) :
Température d'inflammation :
Température de décomposition :
Auto-inflammabilité :
Danger d'explosion :
Limites d'explosivité :
température de décomposition :
supérieure :
Pression de vapeur :
Densité à 20 °C:
Densité relative:
Densité de vapeur:
Vitesse d'évaporation:
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :
Viscosité :
cinétique :
soviants organiques
9.2 Autres informations
Pas d'autres informations importantes disponibles.
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

(suite page 7)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Page : 7/10

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rabit)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent tenir la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinatives

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite de la page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 6)

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique :
141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC 50; 96h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)

Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EE50; 48h)

· 12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autre information importante disponible.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autre information importante disponible.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autre information importante disponible.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT : Non applicable.

· VPVB : Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autre information importante disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets : déchets d'encres contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés : déchet
Recommandation :

Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés. Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

14.1 Numéro ONU

UN1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

IMDG, IATA

1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE

PRINTING INK

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 9/10

Numéro de version 2

Page : 10/10

Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



· ADR

· Classe 3 (F+)
· Étiquette 3



· IMDG, IATA

- 14.4 Groupe d'emballage II
- ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin : Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
· Indice Kamler : 33
· No EMS : F-E S-D B

· Stowage Category II

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L Code: E2
· Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:
5L Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.10.2019

Révision: 15.10.2019

Numéro de version 2

Page : 10/10

Révision: 15.10.2019

Nom du produit BARNIZ MATE#913 RT GECKO BONT TOP FA

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - **ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· COV-Teneur 71,35 %

· Suisse COV décret 71,35 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNL: Delivered No Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal dose, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PB: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides solides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organismes: cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit **70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL**

FDS no. 216/636

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Emploi de la substance / de la préparation Encre d'imprimerie**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**Huber group Italia S.p.A.
Via A. Meucci No. 5/6/17
36050 Bozzano Vicentino**Service chargé des renseignements :**

Département pour la sécurité de produits.

Téléphone: +49 89-9003-220

Téléfax: +49 89-9003-500

E-Mail: product.safety@hubergroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

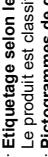
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336



GHS07 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Eliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description :**

Préparation composée de résines synthétiques, de pigments organiques et inorganiques/n'est pas valable pour les préparations non pigmentées comme les allongements ou les vernis de dispers) et d'additifs dans des solvants.

Composants contribuant aux dangers:

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, ou affectée d'une limite d'exposition professionnelle ou classée PB/T/vPvB ou incluse dans la Liste Candidale.

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Flam. Liq. 2, H225

Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx

30-50%

éthanol

EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx

acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

Flam. Liq. 2, H225

15-20%

Titanium phosphate complex (polymer)

Flam. Sol. 1, H228, Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319

1-2,5% propano-2-ol

Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX

≥0,1-<1%

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Révision: 02.03.2018

Numéro de version 4

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation :

Vailler à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernnée au calme et la maintenir au chaud.

après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnes. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion :

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes, effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des événements soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source possible d'incendie.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stockage conformément à la juridiction des eaux (WVHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple AWMS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source de possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

(suite page 4)

(suite page 5)

(suite de la page 3)

Révision: 02.03.2018

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Révision: 02.03.2018

Numéro de version 4

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail.

Utiliser ce matériel uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre.

Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils antiélectriques.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipment de protection individuel cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant le séchage à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'incendiation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEPE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélangier avec d'autres déchets.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et contenueurs de stockage :

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200)

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WVHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple AWMS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source de possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

(suite page 4)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Révision: 02.03.2018

Numéro de version 4

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 4)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

64-17-5 éthanol
Dermique DNEL workers 343 mg/kg bw/d (Human) (chronic, systemic)
Inhalatoire DNEL workers 950 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 37 mg/kg bw/d (Human) (chronic, systemic)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

67-63-0 propane-2-ol

Dermique DNEL workers 888 mg/kg bw/d (Human) (chronic, systemic)
Inhalatoire DNEL workers 500 mg/m³ (Human) (chronic, systemic)

PNEC

64-17-5 éthanol
PNEC 0,63 mg/kg (soil)
PNEC STP 550 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 28 mg/kg (soil)
PNEC STP 2.251 mg/l (STP)

(suite page 6)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Révision: 02.03.2018

Numéro de version 4

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 5)

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières, sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent protéger la peau exposées : elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374):

Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque Nr. 898/Butyject, Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent Nr. 890/Vitroject, Viton / 0,7 mm, Level 2 > 30 min. Lors de projection Cette recommandation est uniquelement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections d'liquides.

· Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide
Couleur : selon désignation produit

Odeur : faible, caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.
7 °C

· Point d'éclair :

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température d'inflammation :

425 °C

· Température de décomposition :

Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Page : 7/12

Révision: 02.03.2018

Numéro de version 4

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

- (suite de la page 6)
- Auto-inflammabilité : Non déterminé.
 - Danger d'explosion : Non déterminé.
 - Limites d'explosivité : 2,1 Vol %
 - inférieure : 15,0 Vol %
 - supérieure : Non déterminé.
 - Pression de vapeur : Non déterminé.
 - Densité à 20 °C: 0,9615 g/cm³
 - Densité relative: Non déterminé.
 - Densité de vapeur: Non déterminé.
 - Vitesse d'évaporation: Non déterminé.
 - Solubilité dans/misibilité avec l'eau : non ou peu miscible
 - Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
 - Viscosité : Non déterminé.
 - dynamique : Non déterminé.
 - cinétique : 60-80 %
 - solvants organiques Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx) peuvent se dégager. En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examinée selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aigüe : pas de données disponibles
- (suite de page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Page : 8/12

Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 7)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : _____
- (suite de la page 6)
- 64-17-5 éthanol
 - Oral LD50 7.060 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50/20.000 mg/kg (ratte) (10h)
 - Inhalatoire LC50/20.000 mg/m³ (Ratte)
- 141-78-6 acétate d'éthyle
 - Oral LD50 5.620 mg/kg (ratte)
 - Dermique LD50 >18.000 mg/kg (ratte) (6 h)
 - Inhalatoire LC50/56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)
- 67-63-0 propane-2-ol
 - Oral LD50 5.280 mg/kg (Ratte)
 - Dermique LD50/13.900 mg/kg (ratte)
 - Inhalatoire LC50/25.000 mg/m³ (Ratte) (6 h)
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires : L'inhalation d'un pourcentage de solvants supérieur à la limite MAK peut provoquer des problèmes de santé, comme p.ex. des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des affections du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes qui apparaissent sont: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, habitude et perte de connaissance dans des cas graves.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- 12.1 Toxicité
 - Toxicité aquatique :
 - 64-17-5 éthanol
 - Fish toxicity 13.000 mg/l (Fish) (CL 50- 96h)
 - Daphnia toxicity 12,34 mg/l (Daphnia) (EC50, 48h)
- (suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 8)

(suite de la page 9)

Page : 10/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018

Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 8)

(suite de la page 9)

Page : 9/12

- 14.1 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe
- Étiquette
- IMDG, IATA



- Class
- Label
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Poliant marin :

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemier :
- No EMS :
- Stowage Category

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Indications complémentaires de transport :

- ADR

- Quantités limitées (LQ)

- Quantités exceptionnées (EQ)

- 5L Code: E2
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

- IMDG
- Limited quantities (LQ)

- Exempted quantities (EQ)

- 5L Code: F2
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

- (suite page 11)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets : déchets contenant des substances dangereuses
- Emballages non nettoyés : déchet

Recommandation :

- Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
- Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- UN1210
- 1210 ENCRES D'IMPRIMERIE
- PRINTING INK
- (suite page 10)

- Catégorie de transport
- Code de restriction en tunnels

- IMDG
- Limited quantities (LQ)
- Exempted quantities (EQ)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

"Règlement type" de l'ONU: UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO PC LIQUIDES INFAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- Prescriptions nationales :
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV -Teneur 63,45 %
- VOC-teneur USA: 610,0 g/l / 5,09 lb/gl
- Suisse COV décret 63: 45 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une severe irritation des yeux.

H336 Peut provoquer spondolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abbreviations:

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT US Department of Transportation

IATA International Air Transport Association

GHS Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Letal dose, 50 percent

LD50: Letal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, amendé par le 453/2010/CE

Date d'impression : 02.03.2018 Numéro de version 4

Révision: 02.03.2018

Nom du produit 70GL431676 Gecko Overprint Varnish Paper Touch; GL

(suite de la page 11)

"Règlement type" de l'ONU: UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO PC LIQUIDES INFAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- Prescriptions nationales :
- Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- COV -Teneur 63,45 %
- VOC-teneur USA: 610,0 g/l / 5,09 lb/gl
- Suisse COV décret 63: 45 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une severe irritation des yeux.

H336 Peut provoquer spondolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abbreviations:

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT US Department of Transportation

IATA International Air Transport Association

GHS Global Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Letal dose, 50 percent

LD50: Letal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Page : 2/11

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

Producteur/fournisseur :

Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.
Téléphone:+49 89-9003-220
Téléfax: +49 89-9003-500
E-Mail: product-safety@huber-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS02 flamme

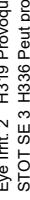
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



GHS02

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1569-02-4	1-éthoxypropan-2-ol	30-50%
EINECS: 216-374-5	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 012119462792-32-xxxx		

CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-15%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 012119475103-46-xxxx		

Titanium phosphate complex (polymer)	Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	≥1-≤2,5%
	STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

(suite page 1)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. (suite de la page 2)

après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Retirerdir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Recuepirer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source possible d'incendie.

Bien ventiler les locaux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux réglements locaux dans les containers prévus à cet effet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs-seuil sur le lieu de travail). Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduites mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-électricité.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Équiper de protection individuelle: cf. section 8. Respecter les instructions des fûts concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépos d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des mèches dégagées de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement protégés contre le changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit. Consulter le document CEE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

Ne pas mélangier avec d'autres déchets.

Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Les vapeurs forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Les entrées ou les récipients sont remplis ou transverses doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur d'électricité. La résistance doit être inférieure à 10¹² Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1200) Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker conformément à la législation des eaux (WGW allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple l'AWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).

Eloigner toute source possible d'incendie.

Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Page : 5/11

Date d'impression : 07.01.2021
Numéro de version 1
Révision: 07.01.2021

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 ethanol (20-30%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (10-15%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane 2-ol (<1%)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEL

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 74 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

PNEC

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (solii)
PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (solii)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuelle :

· Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.
Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes testé selon la norme EN374)
Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque
Nr. 895/ Butelock / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

(suite page 6)

FR —

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 07.01.2021

Date d'impression : 07.01.2021

Numéro de version 1

Page : 5/11

Nom du produit **YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR**

(suite de la page 5)

Nr. 850/ Vitoject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

liquide
Selon désignation produit
faible, caractéristique

Non déterminé.

Forme :

Couleur :

Seuil olfactif:

valeur du pH:

Modification d'état

Point de fusion :

Point d'éclair :

Inflammabilité (solide, gazeux) :

Température de décomposition :

Auto-igniflammabilité :

Danger d'explosion :

Limites d'explosivité :

inférieure :

1,3 Vol %
15 Vol %

Non déterminé.

0,9-1 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

· dynamique :
cinétique :
solvants organiques

60-80 %

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numeró de versión 1

Número de versión 1

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereuse:

A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde d'azote (NOx) peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1569-02-4-1-théoxypropan-2-ol

Oral LD50 >5,000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 8.100 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 >9.550 mg/m³ (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5.620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 56.000 mg/m³ (Ratte) (4h)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numeró de versión 1

Número de versión 1

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 7)

non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicity sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogenicity Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

1569-02-4-1-théoxypropan-2-ol

Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50 ; 24 h)

Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50 ; 48 h)

Algue toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50 ; 72 h)

141-78-6 acétate d'éthyle

Fish toxicity 230 mg/l (Fish) (LC50 ; 96 h)

Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50 ; 48 h)

Algue toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50 ; 48 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets 08 03 / 13 : déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12

Emballages non nettoyés : déchet

Recyclage : Les recipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

· 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

ADR

· IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Indice Kemikali :

No EMS :

· Stowage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités acceptées (EQ)

· Catégorie de transport



3

3

II

Non applicable.

33

F-E,S-D

B

5L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

Numéro de version 1

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

(suite de la page 8)

(suite de la page 9)

Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits

dangereux.

· COV-Teneur 69,59 %

· Suisse COV décret 69,59 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Phrases importantes

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires, les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Acronymes et abbreviations:

· ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

· IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

· IATA: International Air Transport Association

· GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2021

Révision: 07.01.2021

(suite de la page 10)

Nom du produit YELLOW PRIMAR / 0F049 RASTER GFU; MR

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1a
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR —

—

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Numéro de version 1

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
· Nom du produit **Weiss CPP; GSW**
- FDS no. 4117-366
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Marméneheim
- Service chargé des renseignements :
Département pour la sécurité de produits.
Téléphone: +49 89-9003-220
Téléfax: +49 89-9003-500
E-Mail: products-safety@hubergrgroup.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumariale, esters avec le pentähydro-

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numeró de version 1

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel (électrique) antiflame/antiflammable/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se loucher). Enlever avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P501

Continuer à rincer.
Éliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

· après inhalation :
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

· après contact avec la peau :
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

· après contact avec les yeux :
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

· après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction : Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

· 5.3 Conseils aux pompiers :
Utiliser à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

· Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Eloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser s'échapper dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Endiquer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 3)

FR —

(suite page 4)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle
EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

CAS: 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le $\geq 5\text{--}10\%$
Numéro CE: 305-514-1 pentacrytritol
Reg.nr.: 01-2119465895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

Titanium phosphate complex (polymer)
Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319
CAS: 77-99-6 propylidynatriméthanol
Repr. 2, H361nd

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de douce, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.
En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

(suite page 3)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numeró de version 1

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel (électrique) antiflame/antiflammable/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se loucher). Enlever avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P501

Continuer à rincer.
Éliminer le contenu/recipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

· après inhalation :
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

· après contact avec la peau :
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

· après contact avec les yeux :
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

· après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction : Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à pleine puissance.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

· 5.3 Conseils aux pompiers :
Utiliser à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

· Autres indications Récupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Eloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser s'échapper dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Endiquer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 13
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR —

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numéro de version 1

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosives et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs seuil sur le lieu de travail). Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et l'utiliser que des conduites mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-étincellels. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.

Sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dépôts d'encre nitrocellulosique sèche sont très inflammables. Le produit ne devrait pas être employé sur la même presse que des encres dégagant de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEP sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur électrique. La résistance doit être inférieure à 10¹² Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200). Garder les récipients bien fermés.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau). Eloigner toute source possible d'incendie. Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numéro de version 1

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 éthanol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1500 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle (≥5-<10%)

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<1 %)

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
· DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)
Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)
Inhalatoire DNEL workers 2.900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC**141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC 0.22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0.249 mg/kg (soil)
PNEC STP 1.26 mg/l (soil)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0.22 mg/kg (soil)
PNEC STP 650 mg/l (STP)

8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel :****· Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés. Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

· Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertreib@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:
Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque Nr. 886/Buject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

(suite page 5)

FR

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numéro de version 1

Nom du produit: Weiss CPP; GSWNr. 890/Vloject /Viton /0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection
(suite de la page 5)

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme :

liquide

selon désignation produit

faible, caractéristique

Non déterminé.

Point d'éclair:

Non déterminé.

Odeur :

Seul olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Modification d'état

Point de fusion :

Point d'éclair :

9 °C

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazous) :

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Danger d'explosion :

Limites d'explosivité :

inférieure

supérieure :

3,5 Vol %

15 Vol %

Non déterminé.

Pression de vapeur :1,141 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

Densité relative:

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Non applicable.

Vitesse d'évaporation:

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

Non déterminé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Non déterminé.

Viscosité :

Non déterminé.

Non déterminé.

30-50 %

cinétique :

solvants organiques

Nr. 890/Vloject /Viton /0,7 mm Level 2 > 30 min Lors de projection
(suite de la page 6)

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection du corps :

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.1 Reactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable si l'on respecte les instructions consignées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, et oxyde d'azote (NOx), peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5,620 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18,000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 56,000 mg/m³ (Ratte) (4h)**94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol**

Oral LD50 >>2,000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >>2,000 mg/kg (Ratte)

· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, la foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, ostéopathie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatoses de contact (suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

Numéro de version 1

Nom du produit: Weiss CPP; GSW

non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Efets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinatives**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

12.1 Toxicité**12.1.1 Toxicité aquatique :**

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC 50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraate, esters avec le pentaérythritol

Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC 50; 96 h)

Daphnia toxicity 100 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 48 h)

12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

14.1 Numéro ONU

UN1210

14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

ADR

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Indications complémentaires de transport :****ADR****Quantités limitées (LQ)****Quantités exceptionnées (EQ)****Catégorie de transport**

(suite page 9)

FR —

(suite de la page 7)

(suite de la page 6)

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

ADR, IMDG, IATA**14.2 Designation officielle de transport de l'ONU**

ADR

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Indications complémentaires de transport :****ADR****Quantités limitées (LQ)****Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml****Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml**

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

Révision: 06.10.2020

(suite de la page 9)

Numéro de version 1

(suite de la page 9)

Nom du produit Weiss CPP; GSW

(suite de la page 9)

Code de restriction en tunnels

(suite de la page 9)

IMDG

(suite de la page 9)

Limited quantities (LQ)

(suite de la page 9)

Excepted quantities (EQ)

(suite de la page 9)

Code: E2

(suite de la page 9)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

(suite de la page 9)

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite de la page 9)

UN 1210 ENCRUES D'IMPRIMERIE, 3, II

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

(suite de la page 9)

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVI Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

(suite de la page 9)

(suite de la page 9)

Prescriptions nationales :

(suite de la page 9)

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux

(suite de la page 9)

COV-Teneur 45,14 %

(suite de la page 9)

Suisse COV décret 45,14 %

(suite de la page 9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

(suite de la page 9)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite de la page 9)

H228 Matière solide inflammable.

(suite de la page 9)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite de la page 9)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite de la page 9)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite de la page 9)

H361 fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au coïtus.

(suite de la page 9)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite de la page 9)

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 9)

Acronymes et abréviations:

(suite de la page 9)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2020

(suite de la page 10)

Révision: 06.10.2020

(suite de la page 10)

Nom du produit Weiss CPP; GSW

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ELINCS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNL: Derived No-Effect Concentration (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PB: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 1

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lesions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes/cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR

(suite de la page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numeró de version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

Producteur/fournisseur :

Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Monnenheim

Service chargé des renseignements :

Département pour la sécurité de produits.

Téléphone:+49-89-9003-220

Téléfax:+49-89-9003-500

E-Mail: product-safety@hubergrgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 375

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07
· Mention d'avertissement Danger

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numeró de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 1)

1.1 Composants dangereux/déterminants pour l'étiquetage:

acétale déhydrol
1-éthoxypropan-2-ol

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique] de ventilation/d'éclairage] antidiéflagrant.
P303+P361+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

Indications complémentaires:

Contient Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants contribuant aux dangers:
acétale déhydrol
CAS: 141-78-6
EINECS: 205-500-4
Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx

15-20%
Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
CAS: 1569-02-4
EINECS: 216-374-5
Reg.nr.: 01-2119462792-32-xxxx

5-10%
Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentaérythritol
CAS: 9058-15-4
Número CE: 305-514-1
Reg.nr.: 01-2119485895-17-xxxx Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR (suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

- **après inhalation :**
Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.
Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

- **après contact avec la peau :**
Quitter immédiatement les vêtements sales et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

- **après contact avec les yeux :**
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.
Rétrodir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
Autres indications Recupérer l'eau d'extinction.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Eloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.

(suite page 4)
— FR —
(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation dans l'air de vapeurs de solvants explosifs et inflammables ainsi que le dépassement des valeurs seuil sur le lieu de travail.

Utiliser ce matériau uniquement à des endroits éloignés de toute lumière ou toute flamme à nu ainsi que de toute source possible d'incendie.

Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et n'utiliser que des conduits mises à terre. Ouvrir avec précaution, afin de compenser la pression. Les restes d'encre retirés de la rotative doivent être obligatoirement entreposés dans les fûts métalliques d'origine.

Utiliser des outils anti-électriques. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail.

Équipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).

Les dégâts d'encres dégagés de la chaleur durant le séchage, à moins que la presse et l'ensemble des équipements incluant les tuyaux d'alimentation ne soient totalement nettoyés entre chaque changement de produit. Pour éviter tout risque d'inflammation, ne pas laisser sécher le produit.

Consulter le document CEE sur la manipulation de la nitrocellulose en toute sécurité pour plus de détails.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité.

Les entrepôts où les récipients sont remplis ou transvasés doivent être équipés d'un revêtement de sol conducteur délectricité. La résistance doit être inférieure à 10⁸ Ohm (cf. au point 6.4 ZH 1/200).

Garder les récipients bien fermés.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WFG allemande) ainsi qu'aux régulations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWs, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau). Eloigner toute source possible d'incendie. Respecter les indications sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Page : 6/12

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Article 31

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

64-17-5 ethanol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée : 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme : 1900 mg/m³, 1000 ppm

64-17-6 acétate d'éthyle (15-20%)

VLEP Valeur momentanée : 1468 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme : 734 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol (<0,5%)

VLEP Valeur momentanée : 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL workers 63 mg/kg bw/d (Human)

Inhalatoire DNEL workers 734 mg/m³ (Human)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 211 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

Dermique DNEL workers 4 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 2,900 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (soil)

PNEC STP 650 mg/l (STP)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

PNEC 1,97 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,250 mg/l (STP)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumarate, esters avec le pentaérythritol

PNEC 0,249 mg/kg (soil)

PNEC STP 1,26 mg/l (soil)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Page : 6/12

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

Page : 6/12

(suite de la page 5)

Page : 6/12

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Article 31

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

L'utilisation de protection respiratoire telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés. Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 Correspondant.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN347)

Gant de protection recommandé :

Article/Nom/Matériau/Epaisseur du matériau/Temps de percement Remarque

Nr. 8880 Vitobject / Butyl / 0,7 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 8800 Vitobject / Viton / 0,7 mm Level 2 > 30 min. Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection du corps :

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

liquide

selon désignation produit

faible, caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

Forme :

Couleur :

Odour :

Seuil olfactif:

valeur du pH:

Modification d'état

Point de fusion :

Point d'éclair :

11 °C

Non applicable.

425 °C

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 6)

FR —

(suite page 7)

FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.04.2021

Date d'impression : 15.04.2021

(suite page 6)

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

Révision: 15.04.2021

(suite de la page 1)

- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Limites d'explosivité : 2,1 Vol %
- Inférieure : 15 Vol %
- supérieure : Non déterminé.
- Pression de vapeur : 0,938 g/cm³
- Densité à 20 °C: Non déterminé.
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation: Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité : Non déterminé.
- dynamique : Non déterminé.
- cinématique : Non déterminé.
- Test de séparation des solvants : 60-80 %
- solvants organiques Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 9.2 Autres informations

(suite de la page 6)

- RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter : Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
 - 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
 - 10.6 Produits de décomposition dangereux : A de hautes températures, des substances de décomposition dangereuses comme par ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée et oxyde trazole (NO_x) peuvent se dégager.
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxide de carbone, fumée.

(suite page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Le mélange a été examiné selon les critères du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classées pour risques toxicologiques. Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

- 12.1 Toxicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organismes cibles - exposition répétée : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organismes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.04.2021

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 7)

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

Numéro de version 1

(suite page 1)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle	
Oral	LD50 5,620 mg/kg (rbt)
Dermique	LD50 >18,000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 56,000 mg/m ³ (Ratte) (4h)

1569-24-4 4-ethoxypropan-2-ol

Oral	LD50 >5,000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50 8,100 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 >5,900 mg/m ³ (Ratte)

94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaret, esters avec le pentérythritol

Oral	LD50 >2,000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50 >2,000 mg/kg (Ratte)

- Symptômes significatifs dans les tests sur animaux : de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduisent par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

- Daphnia toxicity 717 mg/l (Daphnia) (EC50; 48h)
- Algae toxicity 5.600 mg/l (Algae) (EC50; 48h)
- 1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol**
- Fish toxicity >10.000 mg/l (Fish) (LC50; 24 h)
- Daphnia toxicity 5.465 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)
- 94581-15-4 Acides résiniques et acides colophaniques, traités au fumaraate, esters avec le pentaérythritol**
- Fish toxicity >400 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)
- Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EL50; 48 h)
- 12.2 Persistante et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB
- PBT: Non applicable.
- VPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation : Ne pas laisser penetrer dans les égouts.
 - Catalogue européen des déchets 08 03 13: déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12
 - Emballages non nettoyés : déchet
- 13.2 Recommandation :
 - Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
 - Des fûts vides de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

A transporter conformément aux instructions pour le transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), et aérien (ICAO/IATA).

- 14.1 Numéro ONU UN1210
- 14.2 Designation officielle de transport de l'ONU 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE PRINTING INK

(suite page 10)

FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 9)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR
 -
 - Classe
 - Etiquette
 -
 - IMDG, IATA
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
 - Non
 - 33 F-E-S-D
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
 - Polluant marin :
 - Indice Kammer :
 - No EMS :
 - Stowage Category B
 - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au règlement IBC
 - Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - Indications complémentaires de transport :
 - ADR
 - Quantités limitées (LQ)
 - Quantités exceptionnées (EQ)
 - Catégorie de transport
 - Code de restriction en tunnels
- 14.7 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 - Code: E2
 - Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
 - 2
 - DI

- 14.8 Quantité maximale nette par inner packaging: 30 ml
 - Code: E2
 - Maximum net quantity per outer packaging: 30 ml
 - UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II
- 14.9 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
 - Code: E2
 - Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
 - UN 1210 ENCRÈS D'IMPRIMERIE, 3, II
- "Règlement type" de l'ONU:

FR —

(suite page 11)

Page : 11/12

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2021

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Nom du produit OVERPRINT VARNISH MATT / 1S064 RT GECKO

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation : 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les

équipements électriques et électroniques – Annexe II

· Prescriptions nationales :

Aucun des composants n'est compris.
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· Indications sur les restrictions de travail :

COV-Teneur 72,36 %

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Suisse COV décret 72,36 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

Phrases importantes

H225 Liquides et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport International des marchandises dangereuses par route

IDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

Page : 12/12

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 10)

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

Révision: 15.04.2021

Numéro de version 1

Date d'impression : 15.04.2021

(suite de la page 11)

(suite page 12)

FR —

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Orchidex ARC 6x6 F-TP
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006
Page 2 de 7Orchidex ARC 6x6 F-TP
Code du produit: 1.500.1.58
Page 2/7**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**
l'agent extincteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Société: Orchidée Europe BVBA
Rue: Brielen 2
Lieu: B 2830, Tisselt, Belgium
Téléphone: +32 (0) 3 291 05 42
e-mail: admin.sales@orchidee-europe.com
Internet: WWW.ORCHIDEE-EUROPE.COM
Service responsable: Office Open Hours: 08:00-17:00
1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 (0) 3 291 05 42

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Mentions occlusives graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement:
Attention
Pictogrammes:

Mentions de danger
H319
Conseils de prudence

P264 Se laver hands soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

E104-208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Dans la mousse de produit, une respiration n'est pas possible, danger d'asphyxie!

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Orchidex ARC 6x6 F-TP
Date de révision: 29.07.2017
Page 2/7**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Composants dangereux				Quantité
N° CAS	Substance	N° CE	N° Index	N° REACH
Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
773-18-5	Water purified	231-791-2		
107-21-1	éthylène-glycol	203-473-3		10 < 15 %
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	603-027-00-1		Acute Tox. 4; H302
		203-961-6		10 < 15 %
		603-096-00-8		Eye Irrit. 2; H319

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). "Si des signes ou des symptômes apparaissent, amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. De la respiration est difficile, consulter immédiatement un médecin."

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau. Observez une attention médicale immédiate. Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
Le produit est lui-même un produit d'extinction d'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
A haute température: concentration donne des produits toxiques. La décomposition thermique des concentrations d'utilisation ne présente pas de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Utiliser une protection respiratoire adéquate

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 3 de 7

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consigner le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant les lieux et conteneurs de stockagetempérature maximale de stockage 50
température minimale de stockage -12**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle** **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1	VME (8 h)		
		15	101,2	VLE (15 min)		
107-21-1	Ethyleneglycol (vapeur)	20	52	VME (8 h)		
		40	104	VLE (15 min)		

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes , il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres, ne pas manger , boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

"Eviter le contact des yeux avec de la vapeur, pulvérisation, ou le brouillard. Porter des lunettes ventilées."

Protection des mains

Porter des gants appropriés lors de la manipulation de ce matériau. Une paire de gants fabriqués à partir de la matière (s) suivantes sont recommandées: Euty/ caoutchouc.

Protection de la peau

Eviter le contact de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 4 de 7

 Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**liquide
couleur d'ambre

6-9,5

-15 °C

100 °C

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Point de fusion:

Point de déclair:

Combustion entretenu:

Densité (à 20 °C):

Hydrosolubilité:

Viscosité dynamique:

(à 20 °C)

Teneur en solvant:

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

3,02 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

aucune/aucun

10.2. Stabilité chimique

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai , du fait que la matière est réputée hydrosoluble et qu'elle forme un mélange stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières Incompatibles

aucune/aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**11.2. Effets sur la reproduction et l'embryogenèse**

aucune/aucun

11.3. Effets sur l'environnement

aucune/aucun

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Page 5 de 7

Date de révision: 29.07.2017

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthylique-glycol					
	par voie orale	ATE mg/kg	500			
	démicue	DL50 mg/kg	10600	Lapin	GESTIS	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	DL50 mg/kg	5360	Rat		
	par voie orale	DL50 mg/kg	4120	Lapin		
	démicue					

Irritation et corrosivitéProvoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Efets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d] Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE 50r mg/l	> 100	Scenedesmus sp.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE 50 mg/l	> 100	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Date de révision: 29.07.2017

Page 6 de 7

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Page 6 de 7

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Un déversement dans une station d'épuration biologique peut perturber, en fonction des conditions locales et des concentrations en présence, l'activité de dégradation des boues actives.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination des déchets conformément aux prescriptions légales de l'Etat. L'élimination des déchets conformément à la directive 75/442 / CEE et 91/689 / CEE relative aux déchets et aux déchets dangereux dans leurs versions les plus récentes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport fluvial (ADN)

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Non classifié pour cette voie de transport.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/ATA-DGR)

Non classifié pour cette voie de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/églisation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: éthylène-glycol

Inscription 5: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2010/75/UE (COV):

2004/42/CE (COV):

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO II):

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Orchidex ARC 6x6 F-TP

Code du produit: 1.500.1.58

Date de révision: 29.07.2017

Page 7 de 7

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient 1-(2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

